

Géographie (UFR 08)

Master 1 Environnement

## Élevage et biodiversité en Île-de-France, des synergies à encourager Le cas des vallées franciliennes

Pierre-Emmanuel JASNOT



Juillet 2014

**Sous la direction de :**

Laurent Simon (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, laboratoire Ladyss)

Marc Barra (Natureparif)

Maxime Zucca (Natureparif)



## Remerciements

J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont accompagné et aidé tout au long de la réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, je remercie Laurent Simon, qui s'est montré présent du début à la fin de la rédaction de ce travail. Ses précieux conseils m'ont été utiles aussi bien sur le fond que sur la forme.

Je remercie aussi Marc Barra et Maxime Zucca, qui, en tant que maîtres de stage, ont su me donner l'autonomie nécessaire au bon déroulement de ces 5 mois de travail tout en gardant un œil attentif sur l'avancée de mon mémoire.

Plus largement, c'est l'ensemble de l'équipe Natureparif que je remercie pour son accueil chaleureux et sa disponibilité ; tous ont su apporter des avis et critiques constructifs à l'élaboration de ce mémoire.

Je tiens enfin à remercier l'ensemble des personnes rencontrées et interrogées tout au long de ces 5 mois d'investigations, pour m'avoir accordé de leur temps et pour m'avoir éclairé sur mon sujet.



# **Sommaire**

## **Introduction**

### **1<sup>ère</sup> Partie : Elevage, biodiversité et spécificité agricole francilienne**

- I. Elevage et biodiversité en Île-de-France : contextualisation**
- II. L'élevage en Île-de-France**

### **2<sup>ème</sup> Partie : L'élevage en Île-de-France : perceptions et analyses**

- III. Méthodologie des entretiens**
- IV. Diagnostic de la filière par les acteurs institutionnels**
- V. Diagnostic de la filière par les agriculteurs**
- VI. D'un discours à l'autre : entre convergence et incompréhension**

### **3<sup>ème</sup> Partie : Proposition pour un retour de l'élevage favorable à l'environnement en Île-de-France**

- VII. Présentation des propositions déjà établies lors des précédentes études**
- VIII. Propositions : pour un élevage de qualité en Île-de-France**
- IX. Limites et discussions**

## **Conclusion**

## Glossaire

**AEV** : Agence des Espaces Verts

**AMAP** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée

**Cervia** : Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et alimentaire

**CESER** : Conseil Economique, Sociale et Environnemental de la Région Île-de-France

**DRIAAF** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

**FEADER** : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

**FNSEA** : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

**GAB** : Groupement des Agriculteurs Biologiques

**IAU** : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France

**INRA** : Institut National de le Recherche Agronomique

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**MAE** : Mesure Agro-Environnementale

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

**PAC** : Politique Agricole Commune

**PNR** : Parc Naturel Régional

**PRIF** : Périmètre Régional d'Intervention Foncière

**SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

**SDRIF** : Schéma Directeur de la Région Île-de-France

**UNESCO** : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture).

## Introduction

La France est le premier producteur de biens agricoles en Europe, avec 19% des productions totales en 2010, se positionnant devant l'Allemagne (13%) et l'Italie (12%) (Alim'agri, 2013). Les territoires agricoles occupent 53% de l'espace national bien que le secteur ne représente que 1,6% du PIB français. Si l'économie du pays ne se base pas sur l'agriculture, cette dernière n'en est pas moins au cœur de plusieurs préoccupations sociales et politiques, en lien avec des enjeux alimentaires, sanitaires et écologiques majeurs. Les pratiques agricoles sont depuis les années 1980 remises en question par les consommateurs, à la recherche de produits plus sains, plus respectueux de l'environnement et plus transparents du champ à l'assiette. Cette tendance se confirme aussi au niveau politique comme le souligne la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) (2014-2020) qui se veut plus juste et plus « verte ». La multiplication des alertes autour de sujets sensibles tels les OGM, les pesticides ou l'uniformisation des paysages ont conduit le gouvernement français à changer progressivement de cap. La volonté de « produire autrement » a ainsi été officialisée par le ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll en 2012, avec son Projet agro-écologique pour la France. En parallèle, de plus en plus d'axes de recherche s'orientent sur des expérimentations qui visent une meilleure connaissance des écosystèmes et des services qu'ils rendent, comme le montre le très récent méta-programme EcoServ de l'INRA, lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2014, qui s'inscrit lui aussi dans la thématique plus large de l'agro-écologie. Il en résulte une prise de conscience et un constat largement partagé de la non-durabilité des pratiques agricoles intensives dominantes à l'heure actuelle (forte utilisation d'intrants, érosion des sols et de la biodiversité). Cette érosion de la biodiversité a entraîné des mesures à différents niveaux, aussi bien des politiques que des agriculteurs eux-mêmes ; en effet, même si le modèle dominant est difficilement conciliable avec la durabilité de l'agriculture, de plus en plus de partenariats entre chercheurs et agriculteurs se développent, et parfois les agriculteurs eux-mêmes se lancent dans des processus expérimentaux. La permaculture, l'agriculture de conservation, les essais d'associations culturales ou de rotations prouvent qu'il existe des systèmes capables de produire tout en maintenant et en renforçant les écosystèmes. L'élevage, dans certaines conditions, peut faire partie de cette équation agro-écologique, en alliant biodiversité et production alimentaire. Cependant, à l'échelle nationale, les troupeaux se font de plus en plus rares, l'élevage étant moins intéressant économiquement que les grandes cultures.

Cette étude entend soulever un certain nombre de questions au sujet de la région Île-de-France, en s'attachant plus particulièrement à l'élevage. Il s'agit de dresser un état des lieux de l'élevage francilien tout en s'interrogeant sur les raisons de son déclin. Pourquoi l'élevage est-il aussi peu représenté en Île-de-France ? Est-il souhaitable de le voir revenir ? Quelles seraient les conséquences d'un éventuel retour des troupeaux dans la région ? Et enfin, dans quelles conditions et via quels systèmes est-il possible de concilier les enjeux de préservation de la biodiversité avec la relance d'une activité agricole ? C'est à l'ensemble de ces questions que nous nous efforcerons de répondre tout au long de ce travail.

Il convient toutefois de préciser que cette étude n'est pas la première à s'intéresser aux problématiques des filières d'élevage francilien. On peut ainsi citer l'étude menée par la Maison de l'élevage en 2011, sur la filière viande ; de nombreuses recommandations dans un rapport du Conseil Economique, Sociale et Environnemental Régional (CESER) sur les

enjeux de la production et de l'approvisionnement alimentaire en Île-de-France (2012) ; des difficultés identifiées dans le Plan Régional pour l'Agriculture Durable (PRAD, 2012) où encore plusieurs conférences propres à cette thématique, dans différents domaines : sur l'agriculture de proximité (CESER, 2009), ou encore une journée technique Natura 2000 : le pastoralisme dans les sites Natura 2000 franciliens (DRIEE, 2013).

L'originalité de cette étude réside dans sa volonté de regarder l'élevage à la fois sous l'angle économique mais aussi et surtout environnemental. Pourquoi réintroduire de l'élevage ? Economiquement, l'élevage est moins compétitif que les grandes cultures : mais à l'heure où la PAC est en pleine réforme et où les enjeux environnementaux semblent peser de plus en plus sur l'orientation des politiques agricoles à toutes les échelles et préoccupent le grand public, il semble pertinent de proposer des modèles favorables à l'environnement et qui plus est, à la biodiversité. De plus, la multiplication des besoins en terres arables, pour produire de la biomasse-énergie ou des matériaux bio-sourcés (Arene, 2014) en plus de l'alimentation (Solagro, 2014), implique de s'interroger sur le partage des usages sur un territoire donné, en l'occurrence l'Île-de-France. Comment l'élevage en Île-de-France pourrait-il s'insérer dans de telles perspectives ? Comment organiser le territoire et valoriser certains espaces particuliers pour répondre à ces différentes attentes ? Ce volet prendra une importance toute particulière dans le présent travail.

## **1<sup>ère</sup> Partie**

### **Elevage, biodiversité et spécificités agricoles franciliennes**

## **I. Elevage et biodiversité en Île-de-France : contextualisation**

### **1.1 L'agriculture et la biodiversité : des notions indissociables**

#### **1.1.1 Agriculture et biodiversité : de fortes interrelations**

La question des rapports entre agriculture et biodiversité a été largement traitée dans la littérature scientifique. Un livre fait notamment référence dans le domaine, et la plupart des exemples donnés ici en sont issus ; il s'agit d'une expertise scientifique collective conduite par l'INRA et rédigée par Leroux et al, paru en 2008 sous le titre « Agriculture et biodiversité : valoriser les synergies » aux éditions Quae.

L'agriculture entretient des interrelations étroites avec la biodiversité. Depuis toujours, elle utilise le vivant et ses propriétés pour produire des biens de consommation. L'agriculteur modifie la composition des communautés de plantes et d'animaux dans une optique de production, il bénéficie de et produit un certain nombre de services écosystémiques (services issus du fonctionnement des écosystèmes et dont profitent les êtres humains selon le Millenium Ecosystem Assesment, 2005). Pour autant, en fonction des pratiques, l'agriculture peut aussi bien contribuer à maintenir ou au contraire à appauvrir la richesse biologique des écosystèmes. La recherche de synergies entre agriculture et biodiversité est relativement récente et s'inscrit dans la thématique du développement durable issu de la conférence de Rio en 1992. Afin de concilier production alimentaire et protection de la biodiversité, différents courants apparaissent. Le modèle du « land sparing » prône un zonage où les meilleures terres sont dédiées à une agriculture intensive afin de faire face à une demande croissante en denrées alimentaires et où d'autres espaces, annexes, sont consacrés à la conservation de la biodiversité.

Cette dichotomie laisse progressivement la place à une autre idée, celle de l'agro-écologie, qui consiste à s'inspirer des fonctionnements des systèmes naturels pour concevoir des productions agricoles durables : il s'agit de restaurer la diversité agricole (diversité génétique et spécifique des espèces cultivée, forte attention à la biodiversité des sols, conservation de processus fonctionnels), via par exemple des rotations culturales ou encore une association entre culture et élevage. La « révolution doublement verte » lancée par Michel Griffon, est un pied de nez à la révolution verte des années 1970, en intégrant la notion de durabilité. Concrètement l'objectif est d'utiliser les fonctionnalités naturelles au bénéfice de la production agricole, par exemple en augmentant la part de la biomasse qui retourne au sol et en favorisant les conditions d'humidité et de température afin de dégrader cette biomasse pour intensifier le cycle de la matière organique (Griffon, 2002).

Dans tous les exemples cités, une idée forte ressort : celle que l'agriculture actuelle, qui repose sur une forte utilisation d'intrants et la spécialisation des exploitations, n'est pas durable. La prise de conscience que la biodiversité « ordinaire » est tout aussi menacée, voire plus encore, que celle jugée « exceptionnelle » renforce les questionnements sur ces pratiques qui agissent directement sur le milieu. De plus, la notion de services écosystémiques est centrale pour cette thématique : si l'utilisation d'intrants synthétiques a laissé penser que l'on pouvait « remplacer » des services naturels par des équivalents chimiques pour de meilleurs rendements, cela s'est fait au prix de la perte d'une multitude d'autres services (fertilité des sols, pollution de l'eau) et paraît donc absurde. Une meilleure

connaissance des écosystèmes et de leurs fonctionnements permettra d'envisager d'autres pratiques ; depuis la fin des années 1990, des chercheurs s'intéressent à ces problématiques, en démontrant notamment que la perte de diversité floristique dans les prairies entraîne une perte de productivité (Hector et al, 1999). En France, plus récemment, l'INRA a lancé début 2014 le méta-programme EcoServ spécifique à ce domaine.

### 1.1.2 Pratiques agricoles et impacts sur la biodiversité

Au-delà des relations qui existent entre agriculture et biodiversité, c'est aussi la question des pratiques qu'il est nécessaire de traiter : en effet, plus encore que n'importe quel autre secteur économique, les pratiques des agriculteurs agissent directement sur la biodiversité et plus largement l'environnement.

Aujourd'hui en France et d'autant plus en Île-de-France, le modèle dominant est celui d'une agriculture intensive, mécanisée et reposant sur une forte utilisation d'intrants. Ces systèmes, certes très productifs à l'hectare, sont assez peu compatibles avec le respect de l'environnement : diminution du nombre d'espèces cultivées et élevées, régression voire disparition de certaines espèces sauvages (le bruant jaune, le râle des genêts, etc.), et perturbation des fonctions et processus (pollution des sols, chute de la pollinisation, etc.). Ainsi, en Île-de-France, 90% des terres cultivées sont des grandes cultures, dont 40% de blé (Natureparif, 2013). Derrière ces chiffres, des dynamiques très concrètes et parfois inquiétantes sont à l'œuvre : banalisation et uniformisation des paysages avec l'agrandissement des parcelles, destruction des haies et érosion de la biodiversité. L'analyse des données recueillies dans le cadre des programmes de sciences participatives initiés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) sur les oiseaux, les chauves-souris et les papillons fait apparaître que pour une même surface, la biomasse d'espèces spécialistes des milieux agricoles est plus faible en Île-de-France que dans les départements limitrophes, pourtant très comparables sur le plan agricole (Natureparif, *ibid.*). Sur le plan génétique, le constat est tout aussi alarmant : à l'échelle mondiale, alors que l'être humain dispose d'environ 30 000 plantes comestibles, 29 espèces fournissent 90 % des denrées alimentaires consommées aujourd'hui. En France, le cheptel de bovin voit la domination de 3 races laitières (Prim'Holstein, Normandes et Montbéliardes) et 3 races allaitantes (Charolaise, Limousine et Blonde d'Aquitaine) au détriment des races locales (fig.1), avec un important risque de perte de patrimoine génétique (Verrier et al, 2001).

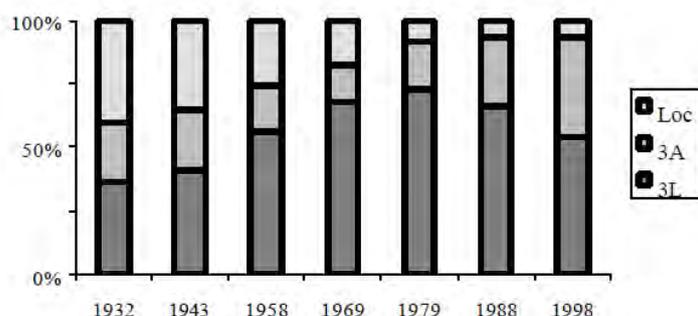


Figure 1 : vers une perte des races bovines locales françaises ? (Verrier et al, 2001)

Pourtant, d'autres modèles sont possibles. L'agriculture biologique (AB), qui limite au maximum l'utilisation d'intrants ou encore de produits vétérinaires en est un bon exemple : cependant, la région francilienne est l'une des plus pauvres en surfaces bio, avec seulement 1,2 % de la SAU (Natureparif, 2013). De façon plus large, l'ensemble des mouvements tentant de promouvoir un autre type d'agriculture peut être regroupé sous le nom générique d'agro-écologie. Les techniques utilisées dans ce cas s'inspirent principalement du fonctionnement de la nature, en cherchant à utiliser les propriétés intéressantes des écosystèmes (diversité élevée, autosuffisance) pour s'assurer une durabilité et une résilience face aux aléas (changement climatiques, pathogènes). Cette tendance est de plus en plus soutenue par l'opinion publique mais aussi par les politiques, qui comprennent que le système actuel ne pourra pas durer et que d'autres voies sont crédibles pour « nourrir la planète ». Outre les Mesures Agro-Environnementales (MAE), qui poussent localement les agriculteurs à mettre en place des dispositifs en faveur de la biodiversité (haies, prairies à faible chargement, etc.), la PAC soumet les agriculteurs à une éco-conditionnalité, Stéphane le Foll a mis en place un projet agro-écologique pour la France et la région Île-de-France se montre déterminée à doubler les surfaces bio de la région de 2013 à 2017 (programme Ambition Bio, DRIAAF, 2013). Enfin, depuis 2013, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ajoute une nouvelle dimension avec la nécessité de préserver des continuités écologiques sur le territoire, notamment la sous-trame herbacée, insistant ainsi sur l'importance de conserver des espaces prairiaux. Bien que des progrès soient encore à faire pour permettre un réel changement des pratiques et mieux concilier biodiversité et productions agricoles, une volonté politique s'affirme peu à peu afin d'orienter l'agriculture dans ce sens.

## **1.2 L'agriculture francilienne : contexte et particularités**

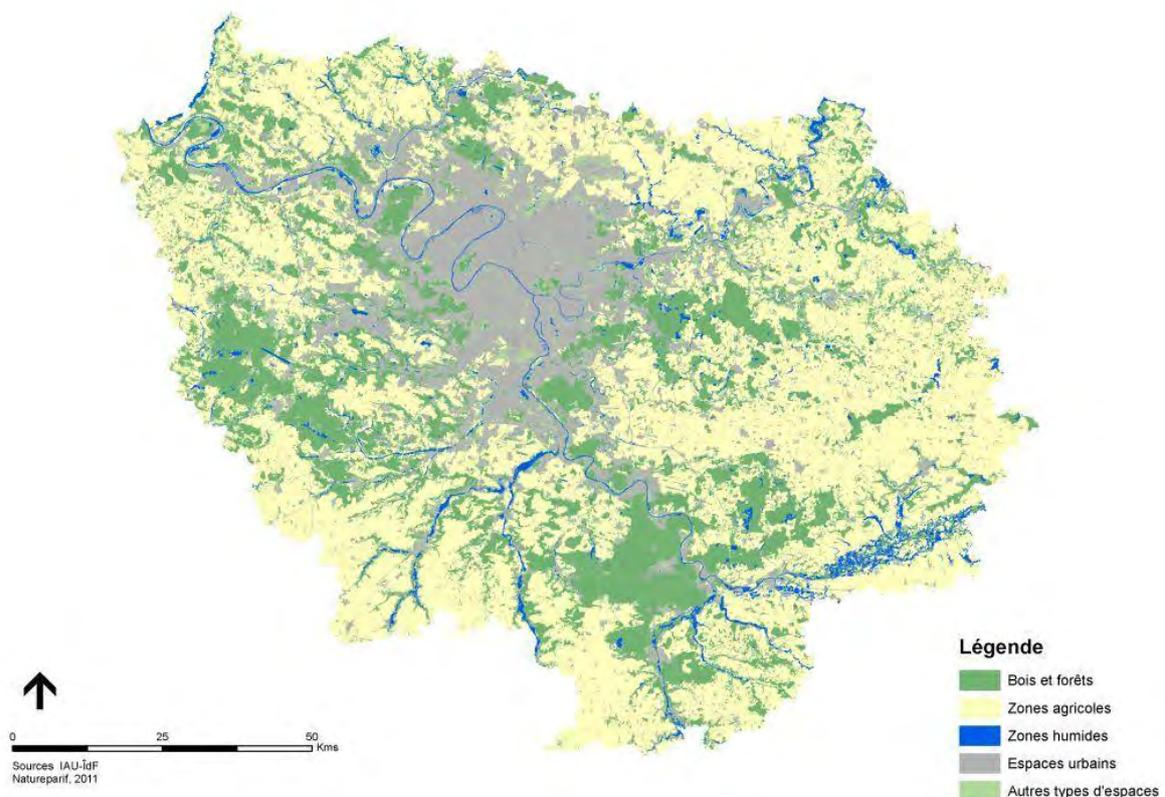
### **1.2.1 Un contexte particulier, la proximité de l'agglomération parisienne**

Lorsque la région Île-de-France est évoquée, elle est d'abord associée à Paris et sa banlieue. Région de la capitale du pays, elle représente 18,3% de la population française avec ses 11,9 millions d'habitants (INSEE, 2014). C'est aussi le centre du pouvoir politique, un bassin d'emploi très important et hautement qualifié en concentrant 37% des cadres français, une région d'accueil de près de 500 grandes entreprises et d'organisations internationales (OCDE, UNESCO, etc.). Enfin, avec 61 millions de visiteurs annuels, elle se place au premier rang des destinations touristiques mondiales.

L'implantation d'une telle métropole dans un lieu si particulier, au cœur du bassin parisien, n'est pas le fruit du hasard. La présence de la Seine mais aussi d'autres cours d'eau (la Marne, l'Oise) a contribué au développement économique de la ville pendant son histoire. Les terres franciliennes sont constituées d'un sol très favorable aux pratiques agricoles (argileux ou limoneux), ce qui a permis la mise en place d'une agriculture très performante et qui a su depuis plus de 2000 ans fournir la ville en denrées alimentaires.

Il est donc trompeur de penser l'Île-de-France comme une région essentiellement urbaine. Les zones urbanisées ne représentent que 21% du territoire ; le reste se partage

entre espaces ouverts (53%) dont 47% de surfaces cultivées, surfaces boisées (24%), ou encore zones humides (2%) (Natureparif, 2008). Cependant, chaque année la ville gagne du terrain bien que la tendance soit à la baisse : de 2004 à 2007, la moyenne était de 1 200 hectares agricoles perdus par an, contre 900 entre 2008 et 2012. Les zones les plus fragiles sont celles en contact direct avec les villes, en petite couronne. L'agriculture périurbaine, qui correspond à la ceinture verte du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), représente 13% du territoire selon L'IAU et concentre les problèmes. La version 2013 du SDRIF prévoit par ailleurs la construction de 70 000 logements, rendant la question de la protection des milieux agricoles plus que jamais d'actualité. Enfin, on assiste à un vieillissement des actifs agricoles et à leur non-remplacement à l'échelle régionale : en 2010, sur 6 400 agriculteurs, plus de la moitié était âgée de 40 à 59 ans, et le nombre d'emplois agricoles a été réduit de 28% entre 2000 et 2010 (Agreste, 2013).



**Figure 2 : un espace francilien majoritairement agricole (Natureparif, 2011)**

Dans ce contexte particulier de forte compétitivité mais aussi de déprise agricole, certains organismes agissent sur le foncier pour pérenniser les espaces fragiles ou menacés, en achetant des terrains suite à des discussions à l'amiable. Le principal acteur est l'AEV, qui collabore avec la SAFER, mais d'autres structures, plus petites, vont dans le même sens, comme l'association Terre de Liens qui favorise l'installation d'exploitations orientées vers l'agriculture biologique.

Pour autant, il ne faut pas oublier que l'Île-de-France reste une région agricole importante en France. Son avenir est pourtant incertain : d'un côté, les productions actuelles peuvent laisser croire à une relative pérennité de ce secteur, mais dans le même temps, la non-durabilité de ce modèle soulève de nombreuses interrogations.

## 1.2.2 Une agriculture majoritairement orientée vers les grandes cultures

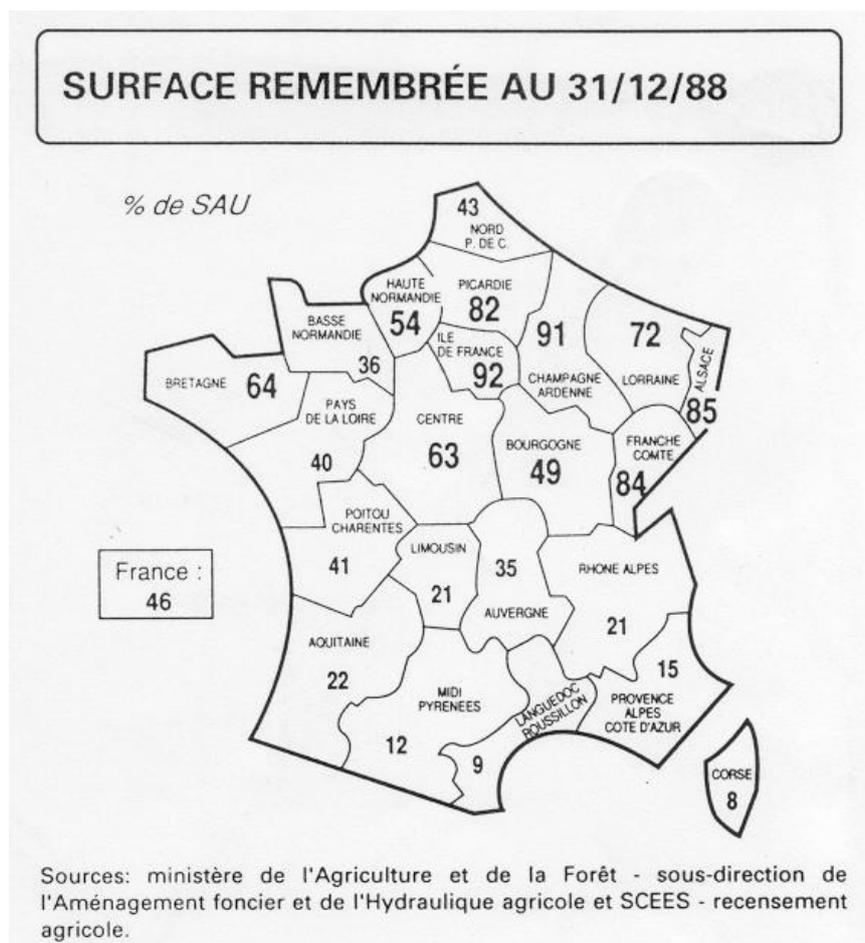
L'Île-de-France est une région à vocation agricole de grandes cultures : ses terres offrent un potentiel agricole énorme, lequel est valorisé par les agriculteurs qui l'utilisent de façon intensive. La très large majorité des exploitations sont spécialisées dans les grandes cultures, avec 93% de la Surface Agricole Utile (SAU) en 2010 et 64% des actifs. Sur 5 025 exploitations, 3 823 étaient spécialisées en grandes cultures, et leurs productions représentent 4 à 4,5% de la production française de céréales et d'oléo-protéagineux et 8,2% de la production de blé tendre pour moins de 2% de la SAU française (Agreste, 2013).

Cette spécialisation trouve son origine au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. La France, comme d'autres pays d'Europe, peine à subvenir à ses besoins alimentaires. C'est donc dans une optique d'autosuffisance que la PAC voit le jour, en 1962. La demande faite aux agriculteurs était alors de produire un maximum afin d'éviter tout risque de famine ; ce fut une réussite totale et l'Île-de-France en est un bon exemple puisque ses exploitations sont très mécanisées, en moyenne plus grandes qu'ailleurs en France et très productives. La crainte du manque de nourriture n'est plus à l'ordre du jour depuis désormais plusieurs décennies ; mais dans le même temps, c'est tout le paysage agricole francilien qui est modifié. Les progrès technologiques et techniques révolutionnent l'agriculture, avec l'arrivée des tracteurs, des engrais et pesticides chimiques. Dans un contexte où les enjeux environnementaux ne sont pas encore bien identifiés et où le terme de biodiversité n'existe pas encore (il n'apparaît que dans les années 1980 suite aux écrits du biologiste américain Thomas Lovejoy), tout est fait pour assurer la « modernisation » de l'agriculture.

Le remembrement agricole, qui débute dans les années 1950 avant de diminuer au milieu des années 1985 (835 000 km de haies et talus détruits de 1945 à 1983, date de la loi du 7 janvier 1983 sur la décentralisation) a fortement contribué à cette métamorphose paysagère, aussi bien au sens strict qu'au sens large. Les talus ont été aplanis, les zones humides drainées, les haies supprimées, entraînant la destruction d'habitats pour la reproduction des espèces, et la disparition de corridors de déplacement par la même occasion. « Le champ n'est jamais assez grand pour l'agriculture motorisée, si bien qu'il faut sans cesse repenser et refaire le paysage agraire à son usage » affirme en 1992 Roger Brunet dans son atlas des paysages de la France. La nécessité de parcelles toujours plus grandes pour des exploitations elles aussi plus vastes n'est pas sans conséquences : destruction des bocages et ruissèlement plus important en sont les principaux effets. En Île-de-France, on estime à 92% la SAU remembrée en 1988 pour une moyenne de 46% en France (fig. 3).

On est ainsi passé d'un système à dominante de polyculture-élevage à des exploitations de grandes cultures très spécialisées et de grande taille (105 ha en moyenne pour une exploitation francilienne contre 54 ha en France). Aujourd'hui, l'élevage ne représente plus que 7% des exploitations de la région, tout comme la polyculture-élevage (Agreste, 2013). La disparition des troupeaux dans les campagnes de la région n'est pas sans incidence ; ce point sera détaillé ultérieurement.

Si la productivité agricole voulue au milieu du siècle dernier est une franche réussite, elle a induit une rupture sociale entre l'agriculteur et l'urbain. En effet, jusque dans les années 1970, l'agriculteur est perçu comme étant le garant d'une production alimentaire fiable et locale. A partir des années 1980, une rupture s'opère, bien qu'elle ait débuté 20 ans plus tôt. C'est tout d'abord la parution en 1962 du *Printemps Silencieux* de Rachel Carson, biologiste américaine, qui dénonce en premier les dangers potentiels des pesticides pour la faune sauvage mais aussi pour la santé humaine. En France, il faut attendre le rapport Hénin (1980) sur la question des nitrates et de la pollution des eaux qui incrimine l'agriculture pour voir les pratiques agricoles remises en cause. Puis, dans les années 1990 avec la crise alimentaire de la « vache folle » mais aussi la prise de conscience internationale de la fragilité des écosystèmes (Sommets de la Terre qui débute en 1972 à Stockholm et prennent une autre dimension à partir de celui de Rio, 1992), le contrat qui unissait consommateur et producteur agricole semble rompu. La rupture entre monde agricole et monde urbain est accentuée par l'exode rural qui s'achève au milieu des années 1970, et les changements profonds des modes de vies qui éloignent un peu plus ces deux mondes. Depuis, l'agriculteur est vu comme un exploitant exportant à l'international des produits issus de processus nécessitant des traitements biochimiques. L'utilisation importante de produits phytosanitaires inquiète une société qui se préoccupe de plus en plus de sa santé et des impacts environnementaux des activités humaines.



**Figure 3 : surface remembering en 1988 (Ministère de l'Agriculture)**

La spécialisation dans les grandes cultures ne cesse de créer des débats parmi une multitude d'acteurs : entre perte de la qualité des eaux, pollution des sols et de l'air, préservation de la biodiversité, mise en place de circuits courts et compétitivité internationale, différentes positions se dégagent. Les agriculteurs se retrouvent souvent devant le difficile arbitrage entre productivité et pollution, compétitivité et environnement, tandis que l'ensemble des chercheurs s'accordent à dire que des changements doivent survenir pour assurer la durabilité des systèmes de production agricole.

## 1.3 Les acteurs de l'agriculture en Île-de-France

### 1.3.1 Les aménageurs et les urbains : une vision citadine de l'agriculture

Comme le soulignent les actions foncières de l'AEV, l'agriculture en Île-de-France ne dépend pas seulement du monde agricole ; de plus en plus, des acteurs citadins agissent sur le territoire agricole à plusieurs niveaux.

C'est tout d'abord par la mise en place de schémas d'aménagements régionaux qu'a été abordée par les aménageurs la question des terrains agricoles. L'analyse de ces différents schémas par deux auteurs (Brédif et Pupin, 2012) montre qu'il aura fallu une trentaine d'années pour passer d'une vision où les surfaces agricoles sont « libres de construction » en 1965 à la prise en compte des espaces agricoles comme acteurs d'un « cadre vert et paysager » dans le SDRIF de 1994. La version revisitée de 2013 à l'horizon 2030 va encore un peu plus loin, puisque les espaces agricoles y sont à la fois supports de production alimentaire ou non alimentaire mais « également espaces de nature, de ressourcement, de calme, d'intérêt paysager » (SDRIF 2013).

De façon plus générale, les citadins perçoivent l'espace agricole comme étant tout d'abord une entité paysagère. Si pour Augustin Berque (2008), les citadins se sont emparés de la campagne au détriment des paysans en oubliant le travail de la terre qui la façonne en partie, cela ne signifie pas pour autant que les agriculteurs en soient victimes. Ainsi, lorsqu'elles portent un regard sur la campagne, certaines élites urbaines cherchent avant tout des qualités esthétiques, où la campagne s'oppose à la ville, lieu bruyant et pollué (Vidal, 2011). Cette approche paysagère apporte parfois des solutions aux agriculteurs. En effet, puisque les habitants du périurbain francilien tiennent à conserver un cadre de vie qu'ils jugent agréable, ils utilisent l'agriculture comme un verrou à l'étalement urbain de leurs communes. Dans cette recherche de rempart à l'urbanisation, la valorisation de certaines activités agricoles est de mise (Poulot, 2006). Mais cette valorisation est parfois paradoxale, puisque les habitants considèrent que certaines activités agricoles sont en adéquation avec la nature et doivent donc être protégées (vergers, prairies), et que d'autres sont moins acceptables car jugées trop artificielles (grandes cultures, élevage intensif). Néanmoins, en Île-de-France, l'omniprésence des grandes cultures fait que les populations périurbaines acceptent cette activité et peuvent même lui reconnaître des fonctions de respiration verte (Poulot et Rouyres, 2003).

Il est donc primordial de comprendre que pour les habitants des campagnes franciliennes, tout comme pour les aménageurs, la rupture entre le monde agricole et le

monde urbain n'a pas cessé d'exister, elle a simplement pris un autre visage. La défiance à l'égard d'une agriculture qui serait trop intensive et pas assez respectueuse de son environnement est dans le même temps contrebalancée par le souci de se revendiquer d'un territoire qui serait défini par un paysage lui-même façonné par les grandes cultures. Toutefois, certains auteurs critiquent fortement ce comportement. Ainsi, pour Roger Vidal (2011), il y a d'un côté certaines populations périurbaines qui veulent à tout prix préserver un cadre de vie paysager qu'elles idéalisent fortement et qui généralement ne correspond pas dans les faits à leurs attentes, au détriment du cadre de vie nourricier dont a besoin une plus grande part de la société, et surtout demandent aux agriculteurs d'exercer une fonction dans laquelle, en général, ils ne se reconnaissent pas.

### 1.3.2 Agriculteurs et acteurs du monde agricole

De son côté, le monde agricole ne forme pas un bloc unique : les positions varient d'un agriculteur à l'autre, dépendant surtout du type d'exploitation. Deux grandes tendances se dessinent : d'une part, les exploitants agricoles de grandes cultures, intégrés à l'échelle internationale et participant activement au système mondialisé des échanges de denrées alimentaires, et de l'autre ceux d'avantage tournés vers les circuits et la distribution locale.

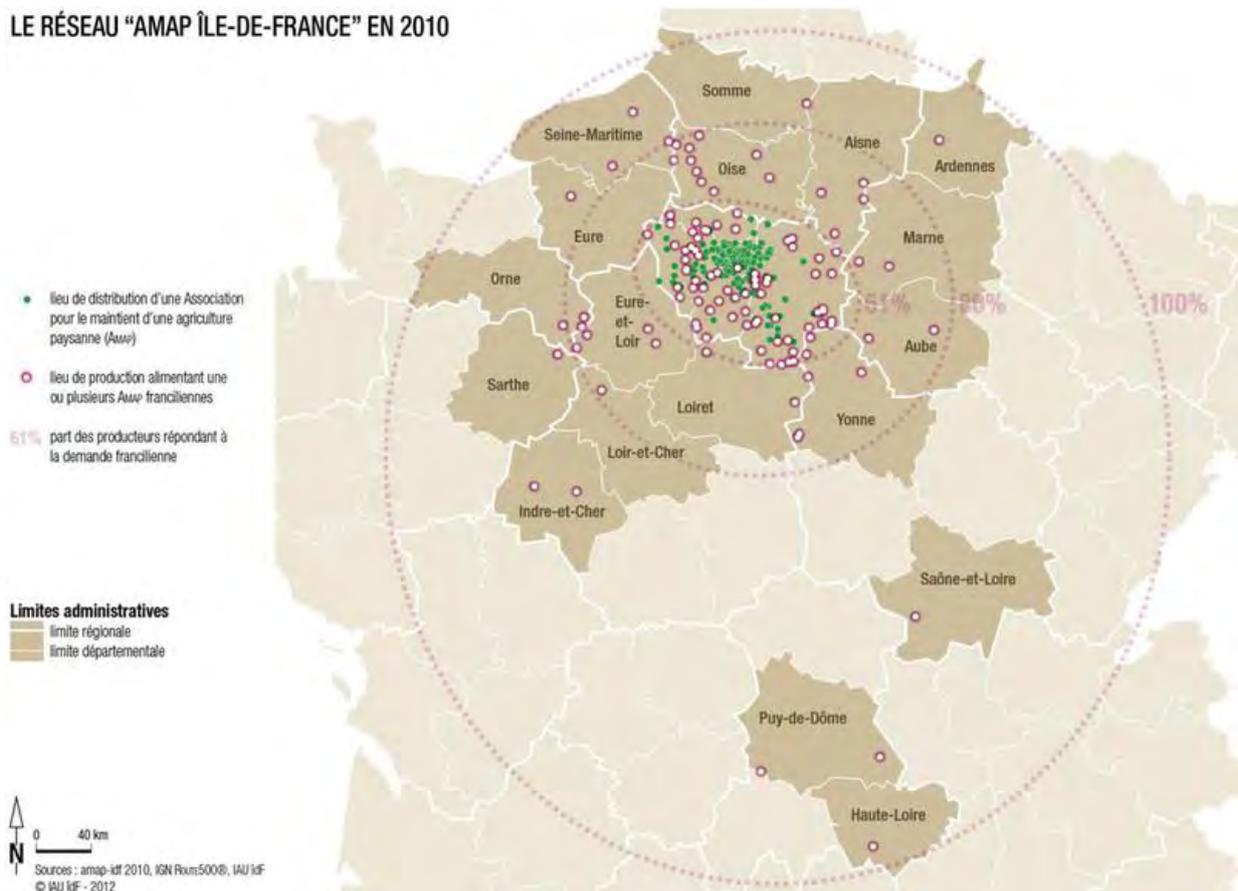
Les premiers ont bien souvent une mauvaise image auprès du grand public (pollution, mécanisation, dérives biologiques). Ils représentent toutefois la plus grande part des agriculteurs, et fournissent la majorité des aliments consommés par la plus large partie de la population. Si leurs pratiques peuvent être jugées peu compatibles avec le respect de la biodiversité, ils n'en restent pas moins des acteurs majeurs de l'économie agricole nationale et assurent l'autosuffisance alimentaire du pays. Des efforts doivent être faits afin de réduire l'utilisation d'intrants pour assurer une meilleure durabilité de l'agriculture, permettre une production de produits de qualité et plus de respect de l'environnement. Mais ce type d'agriculture fait désormais partie des pratiques habituelles en Île-de-France ainsi que de son équilibre économique. Un meilleur dialogue entre ses acteurs et les urbains est à prôner, afin de permettre aux uns de faire entendre leurs attentes et aux autres de pouvoir s'y adapter.

Les agriculteurs tournés vers les circuits courts profitent d'une bien meilleure image auprès des citadins. La vente à la ferme ou via des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) est très appréciée et en pleine expansion. Les locavores (qui ne consomment que des aliments produits à moins de 100 miles, soit 160km) sont de plus en plus nombreux, aussi bien en centre-ville qu'en milieu périurbain. En 2010, on comptait ainsi 800 exploitations sur 5000, soit 15%, impliquées dans des démarches de circuits courts, principalement via les marchés (IAU). Par ailleurs, en 2012, la région possédait 265 AMAP (en centre d'agglomération comme en périurbain voire en rural), et une vingtaine de groupes en projet ou en cours de réalisation (IAU). La vente à la ferme, elle, est principalement assurée par des exploitations à dominante de grandes cultures ayant, à côté, des productions de légumes ou d'élevage, soulignant la compatibilité entre intégration internationale et dialogue local. Pourtant, l'offre n'arrive pas à suivre la demande, surtout au niveau des AMAP, où la production maraîchère n'arrive pas à répondre aux besoins en produits frais et locaux de plus en plus importants (Aubry, Kebir et Pasquier, 2012). Ces

associations sont alors obligées d'aller se fournir dans des régions parfois relativement lointaines (fig. 4). De plus, bien que des chiffres exacts soient difficiles à donner, la demande en viande bovine est elle aussi loin d'être satisfaite dans les réseaux d'AMAP franciliennes. Cependant, lors d'un colloque organisé par le CESER en 2009 sur l'agriculture de proximité, les AMAP ressortent comme étant un outil privilégié pour mettre en avant les productions locales, objectif qui sous-tend toutes les démarches de circuits courts. La création en 2007 du Cervia, le Centre Régional de Valorisation de l'Innovation Agricole et Alimentaire, s'inscrit dans cette logique, puisque cette structure a pour but de valoriser les produits issus de l'agriculture régionale en proposant un soutien en marketing, en qualité et sécurité alimentaire ou encore en innovations produits. Cela se traduit concrètement par la mise en place de la marque « Saveurs Paris Île-de-France ».

Peu à peu, le dialogue s'installe entre consommateurs et producteurs agricoles. Si les circuits courts restent le meilleur moyen de réconcilier citadins et producteurs, il n'est pas impossible de concilier activités de grandes cultures et vente à la ferme. En dehors des échanges commerçants, d'autres initiatives apparaissent pour favoriser les échanges : ainsi, dans le Vexin, des agriculteurs volontaires encouragés par la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France ont organisé une présentation de leurs pratiques agricoles à la part non-agricole de la société locale, sous le titre de « rencontre ville-campagne ». Dans cette présentation, les agriculteurs ont tenté de convaincre les personnes présentes (des vexinois pour la plupart) que leurs pratiques n'étaient pas nuisibles, et de les mettre en avant comme répondant à une agriculture multifonctionnelle (Raymond, 2003).

#### LE RÉSEAU "AMAP ÎLE-DE-FRANCE" EN 2010



**Figure 4 : Afin de satisfaire une demande toujours croissante, les AMAP d'Île-de-France se fournissent de plus en plus loin (IAU)**

C'est sans doute autour de cette dimension multifonctionnelle qu'un accord est envisageable entre les différents acteurs de l'agriculture francilienne. Cette notion apparue en 1992 lors du sommet de Rio correspond à une agriculture qui, en plus de ses productions marchandes, remplit des fonctions écologiques et sociales : production de paysage, entretien d'un certain type de milieu, lien entre consommateur et terroir, sécurité alimentaire, etc. Parce qu'elle permet aux uns d'intégrer le paysage dans l'agriculture et aux autres de pouvoir défendre leurs pratiques, elle assure un terrain d'entente à la seule condition que l'ensemble de ces acteurs prennent le temps de discuter.

## **1.4 L'Île-de-France, une géographie complémentaire**

### **1.4.1 Un système de plateaux-vallées**

L'Île-de-France offre une géographie physique très particulière, qu'il est important de connaître afin de mieux comprendre les différentes dynamiques agricoles qui animent cette région. En effet, la combinaison de plateaux entaillés par des vallées fluviales régit l'organisation des exploitations ou, du moins, l'a régie pendant plusieurs siècles.

Les cours d'eau jouent un rôle majeur dans la géographie physique de la région. Avec deux confluences importantes (celle de la Marne et de la Seine et celle de l'Oise et de la Seine), ainsi que les apports de l'Essonne, de l'Orge, ou encore de l'Yerres, l'eau ne manque pas. Ce réseau relativement dense a découpé les plateaux calcaires, pour former un ensemble de plateaux traversés par de nombreuses vallées, plus ou moins profondes. De grandes plaines et plateaux complètent le paysage : plaine de France, plateaux du Vexin, de la Beauce, de la Brie (fig.5). Ces grands ensembles vont être occupés par les grandes cultures mais aussi par les forêts (Rambouillet, Fontainebleau). Les sols limoneux des plateaux fournissent parmi les meilleures terres agricoles de France, et il est donc tout naturel que des mesures soient prises pour les protéger du mitage urbain. À côté de ces grands espaces, les vallées offrent une diversité de paysages qui rend leur histoire plus singulière.

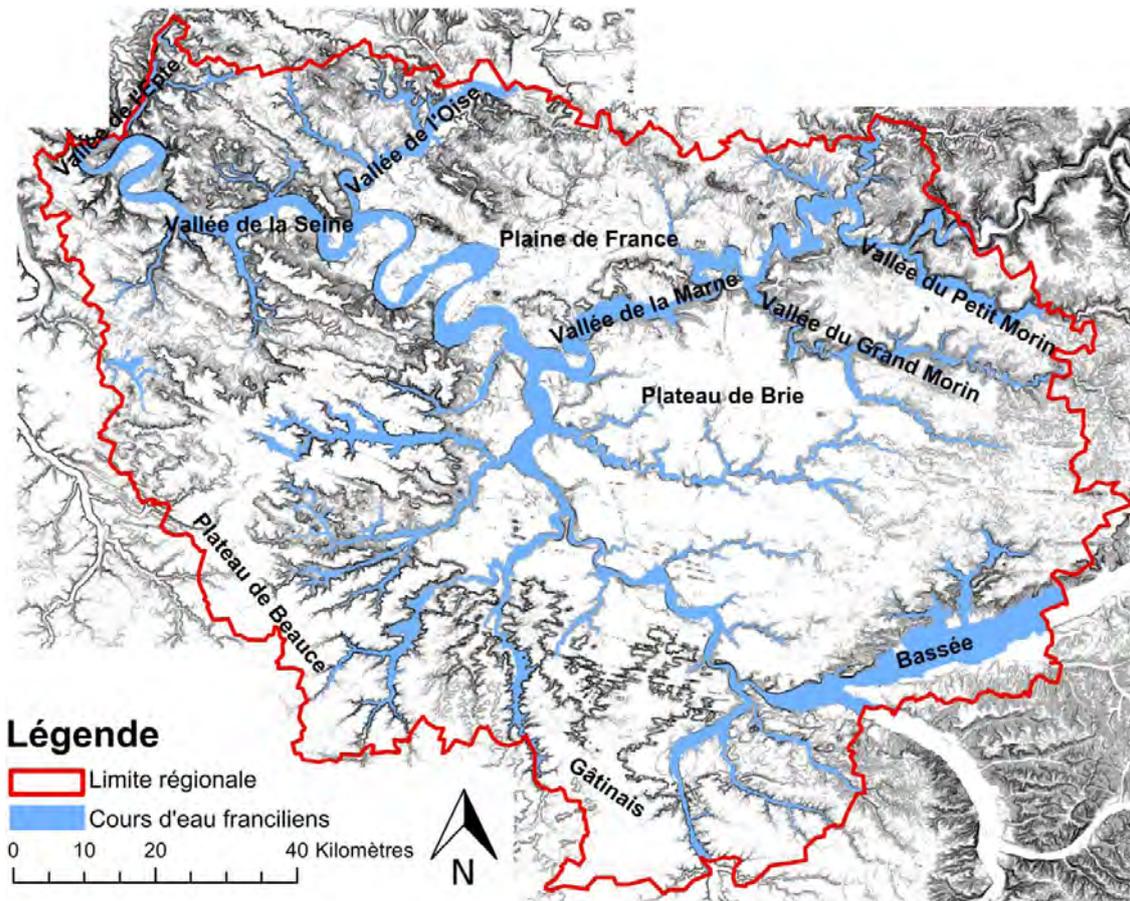


Figure 5 : l'Île-de-France, de vastes plateaux découpés par de nombreuses petites vallées (P-E. JASNOT)

#### 1.4.2 Des fonds de vallées à l'histoire complexe

Les vallées franciliennes ont été dès la fin du XIXe siècle le lieu privilégié de l'étalement urbain, puisqu'elles forment de grands axes de circulation naturels convergeant vers la cuvette parisienne. Elles sont aussi le cadre idéal d'implantation pour les nouveaux arrivants, abritant plus de villages que les plateaux caractérisés par de grosses fermes ; le cadre de vie y est aussi plus agréable, les coteaux étant particulièrement appréciés pour leurs qualités paysagères (Charvet, 2003).

Toutefois, jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, les vallées franciliennes étaient surtout l'espace des pratiques maraîchères ; les travaux hydrauliques et le développement industriel ont conduit les implantations urbaines à se rapprocher des cours d'eau, modifiant ainsi le mode d'occupation des sols (Poulot, 2012). De même, la possibilité d'importer des produits frais cultivés à plusieurs centaines de kilomètres, voire plus, a fortement remis en cause le système de ceinture maraîchère et horticole défini par le modèle de Von Thünen au XIXe siècle. Dans un contexte de conquête urbaine, les petits agriculteurs-propriétaires sans successeurs ont vendu leurs terres au profit des pavillons, signant la fin d'un système datant du Moyen-âge.

Les vallées sont aussi peu à peu abandonnées par les éleveurs, mis à part la région des deux Morins où l'élevage est encore très actif et utilise fortement les prairies présentes le long des cours d'eau. Cette exception s'explique par la tradition laitière de la région et les AOP des deux Bries (Meaux et Melun). Mais plus largement, on assiste soit à la mise en place de culture (comme le maïs), soit à l'implantation de populiculture, soit, plus marginalement, à la fermeture progressive du milieu. C'est par exemple le cas de la vallée de l'Epte (Val d'Oise, PNR du Vexin) où le fond de vallée, inondable, était autrefois dominé par des prairies pâturées ou de fauche. Aujourd'hui, le paysage est fortement modifié du fait de l'arrivée de cultures de peupliers ; dans les zones les moins humides, les prairies sont remplacées par des céréales. Suite à ce constat, le PNR a mis en place une MAE pour le « maintien des prairies, des haies et vergers du Vexin français ». Dans le cadre de ce programme, un soutien au secteur de l'élevage est apporté afin de favoriser la gestion des prairies par le pâturage. Enfin, le chenalisation des cours d'eau franciliens a permis de réduire le risque d'inondation annuelle, rendant plus aisée encore la mise en culture des fonds de vallées.

Maraîchage et élevage forment donc, historiquement, les occupations du sol les plus courantes des vallées franciliennes. Mais les évolutions que connaît l'Île-de-France depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale restructurent totalement la région, aussi bien du point de vue des paysages (urbanisation galopante, fermeture de paysage ou simplification liée aux grandes cultures) qu'au niveau des modes de productions et des pratiques, ceux-ci étant accompagnés par des changements culturels, techniques et de consommation beaucoup plus profonds et globaux.

## **II. L'élevage en Île-de-France**

Avant de détailler les différents aspects de l'élevage en Île-de-France, précisons dès maintenant que la suite de ce travail ne s'attache qu'aux élevages de bovins et dans une moindre mesure ovins et caprins, ces derniers étant assez peu présents en Île-de-France. Les productions avicoles et porcines n'ont pas été traitées puisqu'elles n'ont pas le même rapport au sol ; au niveau du couvert herbacé et des milieux prairiaux, il est plus intéressant de se concentrer sur les élevages d'herbivores.

### **2.1 L'élevage francilien, un secteur en difficulté**

#### **2.1.1 Une pratique marginale**

Historiquement l'élevage n'a jamais été dominant en Île-de-France ; c'est sans doute lors du haut Moyen Age que les cheptels ont été les plus importants, surtout en bœufs afin de pourvoir aux besoins en viande (Dietrich, 2007). L'époque Moderne puis Contemporaine voient le retour en force de l'ovin, jusqu'au milieu du XXe siècle où ce dernier finit par chuter de façon considérable. La région a donc toujours été plus orientée vers les cultures, le potentiel agronomique des terres rendant plus intéressant ce type d'occupation des sols

plutôt que la mise en place de prairies. De fait, dès la fin du XIXe siècle, la viande bovine consommée en Île-de-France provient de 68 départements français, avec de plus fortes importations depuis l'Ouest de la France (Chatzimpiros, 2013).

Actuellement, les exploitations d'élevage se concentrent dans les départements de la grande couronne, mais sont marginales : sur les 5 000 exploitations franciliennes, seules 500 sont spécialisées dans l'élevage, pour une SAU inférieure à 5% (Agreste). Les troupeaux ovins, caprins et bovins ne cessent de diminuer : ainsi, depuis les années 1970, le nombre d'exploitations agricoles ayant une production laitière a chuté de 93% (DRIAAF). En 2011, la région ne comptait plus que 98 éleveurs laitiers, principalement localisés dans la Brie laitière. L'exploitation type d'élevage correspond actuellement à de la polyculture-élevage, avec à sa tête un agriculteur de 45 à 60 ans, sur une exploitation de 150 hectares. Les céréales assurent le plus gros des revenus, et l'élevage sert souvent de complément. Le cheptel moyen d'une exploitation francilienne est de 50 vaches laitières et de 25 vaches nourrices en allaitant (Agreste).

Le déclin de l'élevage est général en France et inquiète de nombreux acteurs (élus, syndicats agricoles, industriels de la nutrition ou encore de la transformation). Les principales raisons de cette baisse généralisée se trouvent dans le revenu des exploitants : ainsi, en moyenne, un éleveur de bovin allaitant gagne 45 à 55% moins qu'un céréalier (Agreste). La culture de céréales apparaît donc comme étant beaucoup plus attractive, et peu à peu les éleveurs vieillissent et ne trouvent pas de repreneurs. Pourtant, la disparition progressive de l'élevage ne laisse pas indifférents les pouvoirs publics, et plusieurs initiatives ont été prises en Île-de-France. Le Programme Régional pour l'Élevage, la Valorisation Agricole et l'Initiative Rurale (PREVAIR), validé en 2012, affirme que l'élevage est une activité « *qui concerne peu d'exploitations en Île-de-France, [et] devient de ce fait un enjeu régional. Le maintien de l'élevage en Île-de-France participe de la diversité paysagère régionale et de la préservation des milieux prairiaux et de leur biodiversité* ». Dans le même esprit, le FEADER de la région Île-de-France vise à « *promouvoir des systèmes plus diversifiés et à maintenir l'élevage et les prairies* » afin d'enrayer l'appauvrissement des habitats lié à la banalisation des paysages, elle-même entraînée par l'uniformisation et la spécialisation des systèmes de production.

A des échelles plus locales, d'autres mesures sont prises. Les PNR et sites Natura 2000 jouent un rôle important dans le maintien, voire la réintroduction des activités pastorales (fig. 6). Les enjeux ne sont pas les mêmes que dans le cas des programmes régionaux, puisqu'ici l'intervention porte avant tout sur la gestion des espaces et la mise en place d'actions visant à empêcher la fermeture du milieu. Au total, plus d'un tiers des sites Natura 2000 sont concernés par l'écopâturage ; on y retrouve des races rustiques (Highland Cattle, chevaux Camarguais) surtout dans les zones humides. L'AEV agit aussi localement ; dans le département de Seine-Saint-Denis, au cœur d'un espace très urbanisé, les coteaux de l'Aulnoye offrent un paysage particulier lié à une exploitation laitière. Dans le cadre de stratégies plus larges (SDRIF et PRIF) l'AEV a permis d'instaurer une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) à vocation agricole, afin de maintenir cette exploitation, tout en valorisant les produits fermiers (fromages et produits laitiers) au niveau des sites d'exploitation. L'enjeu est triple : maintenir la présence de l'élevage dans un environnement fragile, entretenir un milieu qualifié par les gestionnaires d'exceptionnel et mettre en avant l'aspect pédagogique pour une meilleure relation entre citadins et agriculture.

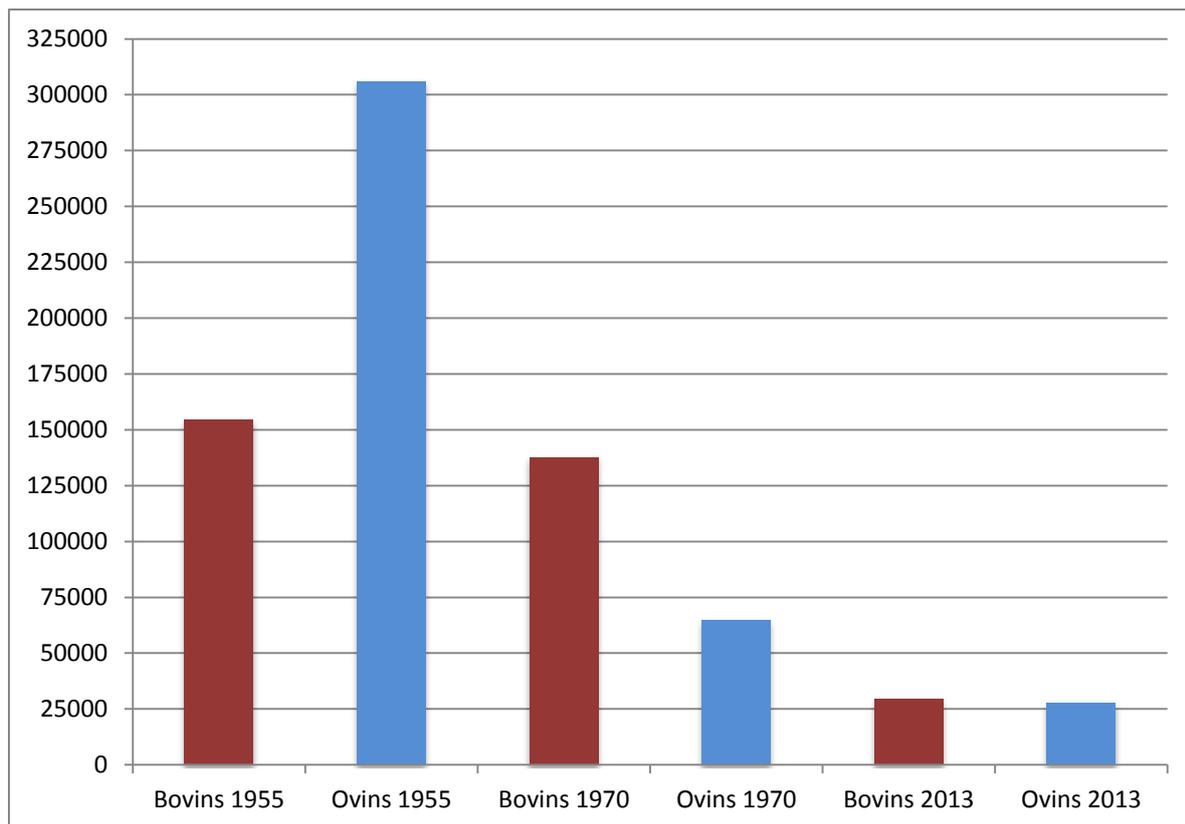


**Figure 6 : Pâturage ovin sur les coteaux de la Seine, dans le PNR du Vexin (PNR Vexin)**

Dans tous les cas, il ne faut pas perdre de vue que ces programmes et mesures demeurent timides, et que la tendance lourde au déclin de l'élevage francilien trouve ses racines dans des causes beaucoup plus profondes, en lien avec la restructuration générale du paysage agricole français.

### **2.1.2 Un déclin renforcé depuis la seconde moitié du XXe siècle**

Bien que l'Île-de-France ne soit pas une région d'élevage, son cheptel a connu une chute vertigineuse depuis les années 1950. Les bovins sont ainsi passés, entre 1955 et 2013, de 155 000 à 29 500 têtes (-81%) ; les ovins ont souffert de façon beaucoup plus forte des changements de pratiques, passant de 306 000 à 27 900 têtes (-91%) sur la même période, dont 11 900 brebis (fig. 7). Les régions d'élevages ont peu évolué mais se sont resserrées. Les bovins de 1955 se concentraient en Brie laitière, dans les vallées de la Marne et du Morin ainsi que dans le Vexin ; en 2010, si le Vexin n'est plus une région d'élevage bovin, les deux Morins et, plus largement, la Brie laitière restent actifs. Pour les ovins, la situation est plus délicate, leur nombre étant presque anecdotique aujourd'hui : si la Brie Française et Centrale abritent encore quelques troupeaux, la Beauce et le Gâtinais se sont vidés de leurs cheptels ; à l'inverse, l'extrême Nord-est du Vexin a conservé des ovins.



**Figure 7 : De 1955 à 2010, le cheptel francilien a connu une très forte diminution de ses effectifs (Sources : DRIAAF et Maison de l'élevage Île-de-France)**

Comment expliquer une telle diminution des effectifs, alors même que l'Île-de-France est le berceau de deux races ovines (le Mérinos de Rambouillet et le mouton Île-de-France) et forme depuis 1784 d'abord des bergers, puis des techniciens supérieurs à la bergerie nationale de Rambouillet ? Jusqu'aux années 1950, les exploitations céréalières utilisaient fréquemment les ovins, utiles à la fois par leur laine, leur viande, mais surtout pour leur fumure. La modernisation rapide de l'agriculture à la fin de la Seconde Guerre mondiale rend très vite obsolète ce genre de pratiques : les engrais de synthèse s'avèrent beaucoup plus efficaces que ceux d'origine animale, la laine se retrouve en concurrence avec un marché mondialisé, et les bergers se font de plus en plus rares. La PAC, qui débute en 1962, entraîne une spécialisation des régions avec d'une part les grandes cultures, et de l'autre l'élevage (Lemaire, 2007). En conséquence, le centre du bassin de la Seine est majoritairement orienté vers les oléo-protéagineux tandis que les périphéries se spécialisent dans l'élevage (Normandie, Champagne, Morvan).

La synthèse du colloque sur l'agriculture de proximité de 2009 expose quatre raisons à ce recul de l'élevage : l'étalement urbain, le prix du foncier élevé à cause de la concurrence entre les différents usages de la terre, le coût de la main-d'œuvre plus élevé qu'ailleurs en France et enfin la concurrence des produits importés. Il faut y ajouter un problème crucial, celui du manque de structures de transformation. En effet, si la transformation du lait peut être réalisée à la ferme ou dans un des quatre sites industriels de la région (1 en Essonne, 3 en Seine-et-Marne) les laiteries qui collectent en Île-de-France sont situées hors de la région (Bourgogne, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne ou encore Pays-de-la-Loire). Les abattoirs présents en Île-de-France sont tous de nature privée

et pratiquent l'abattage rituel ; 4 pratiquent la découpe, 1 travail avec la filière bio, et 1 seul accepte les gros bovins (DRIAAF). Cette situation oblige plus de la moitié des exploitants à abattre leurs bêtes à une centaine de kilomètres de Paris, entraînant un surcoût. Dans ce contexte, les éleveurs franciliens, appuyés par la FNSEA, réclament la construction de 2 grands abattoirs en Île-de-France.

Seule exception à la règle, la filière équine. En effet, elle seule augmente encore de façon significative comme il a déjà été indiqué, essentiellement en rapport avec la demande de loisir : de 2000 à 2010, le nombre de chevaux à augmenter de 11%, en passant de 23 300 à 26 200 (Maison de l'élevage, 2013). Avec 2500 emplois directs générés, le secteur se place en 3<sup>e</sup> place au niveau national, soulignant son importance dans la région (Haras Nationaux, 2011). La présence de la population francilienne assure la viabilité économique du secteur loisir, aussi bien pour l'élevage que pour les pensions. Les conséquences de ce succès peuvent pousser certaines exploitations céréalières à se diversifier vers la pension équestre quitte à enherber des terres ; mais dans le même temps, la forte valeur économique de ces animaux n'oblige pas à une gestion poussée des parcelles. En effet, contrairement à la filière bovine où l'herbe sert de support alimentaire de base et est utilisée pour réduire les frais, les prestations de la filière équine permettent d'acheter des aliments extérieurs, avec pour effet de n'utiliser la prairie que comme une aire de repos des animaux, entraînant un risque de surpâturage beaucoup plus important que dans les autres filières.

C'est donc en quelques décennies un bouleversement total des modes de cultures, puisque les systèmes de polycultures-élevage sont abandonnés au profit de la spécialisation, laquelle permet, combinée à des moyens techniques importants, d'obtenir de bien meilleurs rendements. De fait, l'élevage est actuellement en situation précaire en Île-de-France, malgré les mesures incitant à la diversification. Pourtant, la présence de la première agglomération française offre des débouchés conséquents, et plusieurs espaces se trouvent dans des situations d'enrichissement et donc d'accueil potentiel de troupeaux, comme il a déjà été évoqué dans le cas de la vallée de l'Epte.

## **2.2 Quelles pratiques pour quels élevages ?**

### **2.2.1 Derrière un même terme, différents modes de gestion**

Derrière un même terme générique, l'élevage, se cachent plusieurs modes de gestion : pastoralisme en montagne avec transhumance, élevage de plaine et bocage, utilisation de prés-salés ou encore pratiques hors-sol. Ces différents systèmes n'ont naturellement pas le même impact sur l'environnement : afin de mieux cerner ce qu'est l'élevage francilien, il est important de revenir sur une définition assez générale qui détermine les pratiques et leurs impacts sur le milieu. Généralement, on distingue l'élevage intensif de l'élevage extensif : pourtant, la différence n'est pas toujours évidente. L'élevage intensif se définit comme ayant un chargement élevé sur l'exploitation et une faible autonomie alimentaire ; à l'inverse, l'élevage extensif laisse le bétail se nourrir en se déplaçant sur des espaces plus ou moins vastes, avec un maximum d'autonomie alimentaire

pour la période hivernale. Bien qu'il soit difficile de définir un seuil à partir duquel un système peut être considéré extensif ou intensif, puisque des facteurs tels que la qualité du sol ou de la flore influencent grandement la capacité du milieu à répondre à un chargement plus ou moins important, le seuil de 2 UGB/ha SFP (UGB = Unité Gros Bétail, SFP = Surface Fourragère Principale) est donné de façon récurrente. Au-delà, les apports en nitrate sont importants ; en-dessous, ils sont acceptables – cet aspect sera détaillé plus loin dans ce chapitre. Toutefois, le compactage du sol, l'impact sur la flore et la faune sont bien plus complexes à analyser et ce simple seuil ne peut servir de référence absolue et doit être intégré au contexte général d'une exploitation.

L'élevage intensif apparaît lui aussi dans les années 1950 avec la révolution biotechnique qui, par sélection génétique, fournit des races d'animaux domestiques à haut rendement potentiel. Le régime alimentaire de ces bêtes repose sur des aliments rapidement convertis en muscle (en général, des fourrages industriels contenant des compléments), et l'exploitation est caractérisée par des hangars industriels, très mécanisés (étables assez étroites, mécanisme prenant en compte l'alimentation et le nettoyage) pour permettre une économie de coût. Ce type d'exploitation est régulièrement la cible de critiques lors des crises alimentaires. La plus significative est celle de la vache folle (ESB pour Encéphalopathie Spongiforme Bovine), dans les années 1990, durant laquelle les chercheurs ont été accusés d'inventer des vaches « carnivores ». La critique du modèle intensif est allée assez loin, certains auteurs (Larrère et Larrère, 1997) qualifiant même l'animal domestique de « *machine thermodynamique dotée de mécanismes d'autorégulation, [d']engin cybernétique* ». Selon un sondage d'Opinionway réalisé en 2013, 90% des français seraient défavorables à un élevage qui concentre les animaux. La question du « bien-être » animal apparaît comme étant de plus en plus importante aux yeux de la société (J-P. Bourdon, 2003), en reprochant par exemple à l'élevage intensif de veaux la séparation avec la mère et l'isolement en case individuelle, l'attache et la restriction de place ou encore le mauvais contact avec les éleveurs (Veissier, Bertrand et Toullec, 2003). L'objectif initial, fournir des produits bon marché en grande quantité, ayant été atteint depuis désormais plusieurs années, les consommateurs sont devenus plus exigeants en réclamant des produits de meilleure qualité issus d'animaux élevés dans des conditions plus respectueuses de l'environnement et de l'animal (Burgat et Larrère, 2009). Pour autant, afin de satisfaire les importantes demandes de viande (3,5 millions de bovins abattus en France en 2012 selon FranceAgriMer) mais aussi de produits laitiers, l'élevage intensif, voire industriel, est actuellement nécessaire. Il faut cependant souligner que les élevages industriels sont assez rares en France et soulèvent de fortes réticences, comme le montre le projet d'un élevage laitier de 1000 vaches dans la Somme, validé par la préfecture en 2013 et qui provoque de nombreuses manifestations locales et nationales.

L'élevage extensif a l'avantage de valoriser des espaces non utilisables ou peu intéressants pour d'autres types d'activités agricoles (zones humides, versants abrupts) en se reposant sur une forte adaptabilité au milieu. De plus, il dispose d'une image beaucoup plus positive que celle de l'élevage intensif auprès de l'opinion ; toutefois, il gagnera encore à faire fructifier cette image d'entretien d'espaces et de maintien de systèmes agraires diversifiés (Landais, 1996). Très présent dans les zones difficiles qu'il permet de mettre en valeur, l'élevage extensif souffre en retour de difficultés économiques. Lors du colloque organisé par l'Agence de l'eau Artois-Picardie en 2009 sur l'agriculture et les zones humides, il a été montré que plus une exploitation est en zone humide, moins elle est efficace

économiquement comparativement à une exploitation classique. Plus exigeant en termes de temps de travail (gestion du cheptel, mais aussi entretien des prairies) et moins avantageux au niveau économique, l'élevage extensif tend à devenir une pratique marginale, associée à l'écopâturage et l'entretien des milieux ou à des espaces spécifiques et difficiles comme les massifs montagneux, souvent soutenu économiquement par des aides.

Enfin, l'élevage peut se retrouver dans des exploitations associant différentes espèces cultivées (légumineuses, céréales, protéagineux, etc.) avec un cheptel. Ce modèle a été jusqu'à la seconde moitié du XXe siècle dominant en France. Actuellement fortement valorisée par les mouvements de l'agro-écologie et l'Agriculture Ecologiquement Intensive (AEI), la polyculture-élevage est présentée comme une solution d'avenir pour produire autant mais de façon plus responsable. Le principal atout mis en avant dans ce système est la complémentarité entre les animaux qui par leurs déjections produisent des engrais naturels pour les cultures, et les cultures qui fournissent du fourrage au cheptel, réduisant la vulnérabilité de l'exploitation (moins dépendante des prix des céréales pour nourrir les bêtes). De plus, il permet théoriquement de mieux valoriser les agro-écosystèmes : les rotations culturales permettent de maximiser les potentiels agronomiques du sol, de réduire les adventices et le risque de maladie tellurique et donc de réduire le recours aux pesticides (Viaux, 1997). La diversité des cultures peut être favorable au cycle de l'azote (présence de légumineuses, systèmes racinaires des prairies temporaires) tout comme la gestion des effluents comme engrais. Enfin, en jouant sur deux tableaux, le polyculteur-éleveur s'assure, toujours en théorie, des revenus plus stables, en étant moins vulnérable aux prix des céréales dont le cours peut fortement varier. Cependant, la charge de travail qu'apporte l'élevage est un réel handicap et peut rebuter les jeunes agriculteurs (Dockès et King-Eveillard, 2003). De plus, dans le contexte actuel, le prix de revient des céréales est bien plus attractif que celui de la viande ou du lait, et ne pousse pas à la diversification des exploitations. Par ailleurs, la polyculture-élevage peut aussi prendre la forme d'une exploitation où le troupeau reste en stabulation toute l'année (dans le cas d'une exploitation de vache laitière), les prairies permanentes disparaissant alors au profit de plus de céréales pour des raisons économiques.

Il convient enfin de différencier la filière biologique de la conventionnelle. La filière biologique, dans l'élevage, induit une réglementation rigoureuse, notamment sur l'alimentation du bétail qui doit être bio où encore avec la présence de pâturage, rendue obligatoire, les bovins devant ainsi être sortis au moins deux fois par semaine pendant la saison de pacage. L'utilisation de traitement vétérinaire est aussi limitée, mais pas interdite. En conventionnel, il existe aussi un certain nombre de normes à respecter, mais celles-ci sont plus souples, en particulier sur le suivi des aliments ainsi que sur les traitements vétérinaires ; rien n'oblige non plus la conduite du troupeau sur des zones de pâturage. La région Île-de-France est très volontaire et s'engage concrètement pour augmenter les surfaces en Bio. Ainsi, dans la concertation pour le Programme « Ambition Bio 2017 », il est prévu un doublement des surfaces Bio sur la période 2014-2017. Cependant, la faible part du nombre d'exploitations bio spécialisées dans l'élevage (une vingtaine sur les 500 que compte la région) doit être prise en compte ; là encore, l'élevage se trouve en position marginale.

En Île-de-France, l'élevage correspond à des exploitations de polyculture-élevage, semi-intensives où la présence de prairies va varier d'une exploitation à l'autre, selon le type d'élevage. Il n'est ici fait état que des petits et gros ruminants. Dans le cas des ovins-caprins,

la présence d'herbe est presque toujours avérée, tout comme pour les vaches allaitantes ; seul dans certaines exploitations de vaches laitières, certains troupeaux restent en stabulation tout au long de l'année.

**Tableau 1 : Synthèse des différents types d'élevage**

	<b>Polyculture-élevage</b>	<b>Elevage extensif</b>	<b>Elevage intensif</b>
<b>Alimentation du bétail</b>	Fourrages (issus en partie des cultures) + Herbe (prairie) + compléments (selon les cas)	Herbe (prairie) + fourrages importés + concentrés et minéraux	Majoritairement des fourrages importés + concentrés minéraux
<b>Gestion du cheptel</b>	Dépend du type d'élevage : stabulation, prairie, ou mixte.	Conduit en prairie, mis en bâtiment l'hiver selon la race animale	Dépend du type d'élevage : stabulation, prairie, ou mixte
<b>Gestion des effluents</b>	Sert d'engrais	Plan d'épandage / Sert d'engrais	Plan d'épandage / Sert d'engrais
<b>Impact sur le milieu</b>	Association polyculture-élevage permet de limiter les intrants + présence de prairies	Permet le maintien de prairies permanentes et d'une biodiversité associée	- Risque de surpâturage - Parfois absence de prairies permanentes - Risque de pollution

### 2.2.2 L'élevage et la biodiversité, des liens étroits

Elevage et biodiversité entretiennent des relations étroites et complexes. La biodiversité des parcelles, rendue possible grâce à un pâturage extensif ou semi-extensif, est aussi valorisante pour le troupeau, puisqu'une prairie offrant une plus grande diversité floristique permet de varier l'alimentation du bétail et participe à sa bonne santé. Le principal atout du pâturage est qu'il permet, avec un chargement modéré ou faible, de créer des communautés végétales homogènes tout au long de l'année, à l'inverse du fauchage qui produit un brusque changement d'état. Plusieurs catégories de biodiversité sont déterminées : la biodiversité agricole, para-agricole et extra-agricole (Peeters et al, 2004). La première correspond à la biodiversité planifiée par l'agriculteur : diversité de races élevées, mais aussi génétiques au sein d'une espèce. La biodiversité para-agricole est constituée d'espèces ayant un rôle direct sur le fonctionnement de l'agro-écosystème : ce sont les vers de terre, les pollinisateurs, certaines plantes fourragères, mais aussi les adventices et les ravageurs. Enfin, la dernière catégorie dépend plus ou moins directement des systèmes agricoles, avec un rôle toutefois moindre dans son fonctionnement : des orchidées, des

papillons mais aussi des oiseaux la composent. Certaines de ces espèces peuvent être emblématiques et vouées à disparaître en cas de perturbation de leur habitat, tel que le rôle des genêts en Île-de-France, associé aux pâturages extensifs. Deux facteurs vont influencer la biodiversité prairiale : les facteurs naturels (biogéographiques, climatiques et édaphiques) ainsi que les facteurs agronomiques (les pratiques agricoles d'exploitations des prairies) (Muller, 1996). Si les effets d'un chargement trop important sont négatifs, un trop faible pâturage entraîne le développement d'espèces très compétitives et une perte de diversité florale. De même, selon le milieu pâturé (pelouse calcaire, prairies mésophiles, humide ou tourbeuse), les espèces présentes différeront, répondant aux conditions climatiques et pédologiques. Néanmoins, l'élevage extensif avec une faible fertilisation assure la biodiversité la plus élevée dans les herbages.

Certaines espèces sont ainsi très fréquentes sur les prairies, bien que fonction de plusieurs paramètres déjà définis ou qui seront détaillés ultérieurement. Les prairies, qu'elles soient de fauches ou de pâtures, sont en effet des habitats spécifiques pour des espèces typiques. Au niveau floristique, la présence de différentes espèces dépend de trois grands facteurs. Certaines plantes sont sensibles à la dentition des herbivores, en étant bien adaptées au broutage : espèces à rosettes (léontodon, pâquerette, etc.), toxiques (renoncule, oseille, etc.) ou piquantes (chardon). D'autres sont liées au piétinement, en supportant les sols tassés, comme les pissenlits ou le trèfle rampant. Enfin, les déjections jouent aussi un rôle en favorisant les plantes nitrophiles : ortie, bardane, rumex, etc. Il existe aussi toute une faune spécifique aux milieux prairiaux : des insectes (criquets, papillons, insectes coprophages, etc.), des oiseaux (pipits, pie grièche écorcheur, bruant jaune, etc.). Toutefois, les changements des pratiques et la disparition progressive, en Île-de-France, des espaces ouverts, entraîne dans le même temps la disparition d'espèces emblématiques, comme le rôle des genêts ou le turier des prés, qui sont désormais absents de la région.

La présence d'un troupeau sur une prairie permanente peut avoir des conséquences négatives ou positives selon les pratiques : sans animaux, le milieu se referme progressivement pour évoluer vers un couvert forestier mais si la pratique est trop intensive, on assiste à une perte de biodiversité (Tichit et al, 2012). Une prairie trop exposée au pâturage aura un nombre d'espèces végétales plus réduit ; les mêmes dynamiques se retrouvent pour les arthropodes ou les oiseaux. Le principal risque lié à un pâturage trop important (surpâturage) est la dégradation du sol. Dans les cas les plus extrêmes (milieu semi-aride ou aride), la mise à nu du sol suite au surpâturage entraîne des ravinements importants et une perte considérable du sol superficiel (Mainguet, 1977). A l'échelle de la région Île-de-France, le principal danger d'un pâturage excessif est de voir un compactage du sol (avec pour conséquences une gêne pour le déplacement des organismes du sol, la limitation de la progression des racines, la réduction de la disponibilité des ressources trophiques et du volume habitable du sol) ainsi qu'une trop forte consommation de la flore, ne lui laissant pas le temps de se renouveler et laissant place à des espèces résistantes (chardon, ronce). De plus, la concentration d'animaux sur une même parcelle entraîne des problèmes liés aux déjections animales : en cas de nitrification des sols, seules certaines espèces appréciant les sols riches en azotes subsisteront. Si l'apport d'engrais peut compenser les pertes florales, il entraîne dans le même temps une éventuelle pollution de l'eau et une modification durable de l'équilibre biologique du sol et donc des espèces végétales présentes.

L'exemple le plus marquant du lien qui existe entre élevage et biodiversité se trouve sur les coteaux calcaires et dans les zones humides. L'élevage extensif s'avère y être un très bon outil de gestion, souvent utilisé par les PNR et les gestionnaires de zones Natura 2000 ; les exemples en Île-de-France sont nombreux, comme en Seine-et-Marne sur le marais d'Episy où un pâturage mixte d'Highlands Cattle et de chevaux de Camargue à été installé pour éviter la fermeture des paysages. Dans ces cas précis, il s'agit d'écopâturage où le gestionnaire s'improvise éleveur tout en devant se garder de tomber dans le « tout écologique » ou le « tout agricole » (Le Neveu et Lecomte, 1990). Il existe par ailleurs des exemples de réussite du maintien d'une activité agricole économiquement viable dans des zones humides. C'est le cas des basses vallées angevines, où l'élevage extensif à été valorisé grâce à la labellisation « le bœuf et l'oiseau » afin de permettre la continuité de cette pratique, menacée par la popuculture. On retrouve une démarche similaire en Loire-Atlantique, dans la réserve de Massereau avec, de surcroît, une dimension de sauvegarde d'une espèce d'herbivore, la vache nantaise. Dans les deux cas, le contexte initial de déprise agricole dans les années 1970-1980 est à l'origine de ces projets.

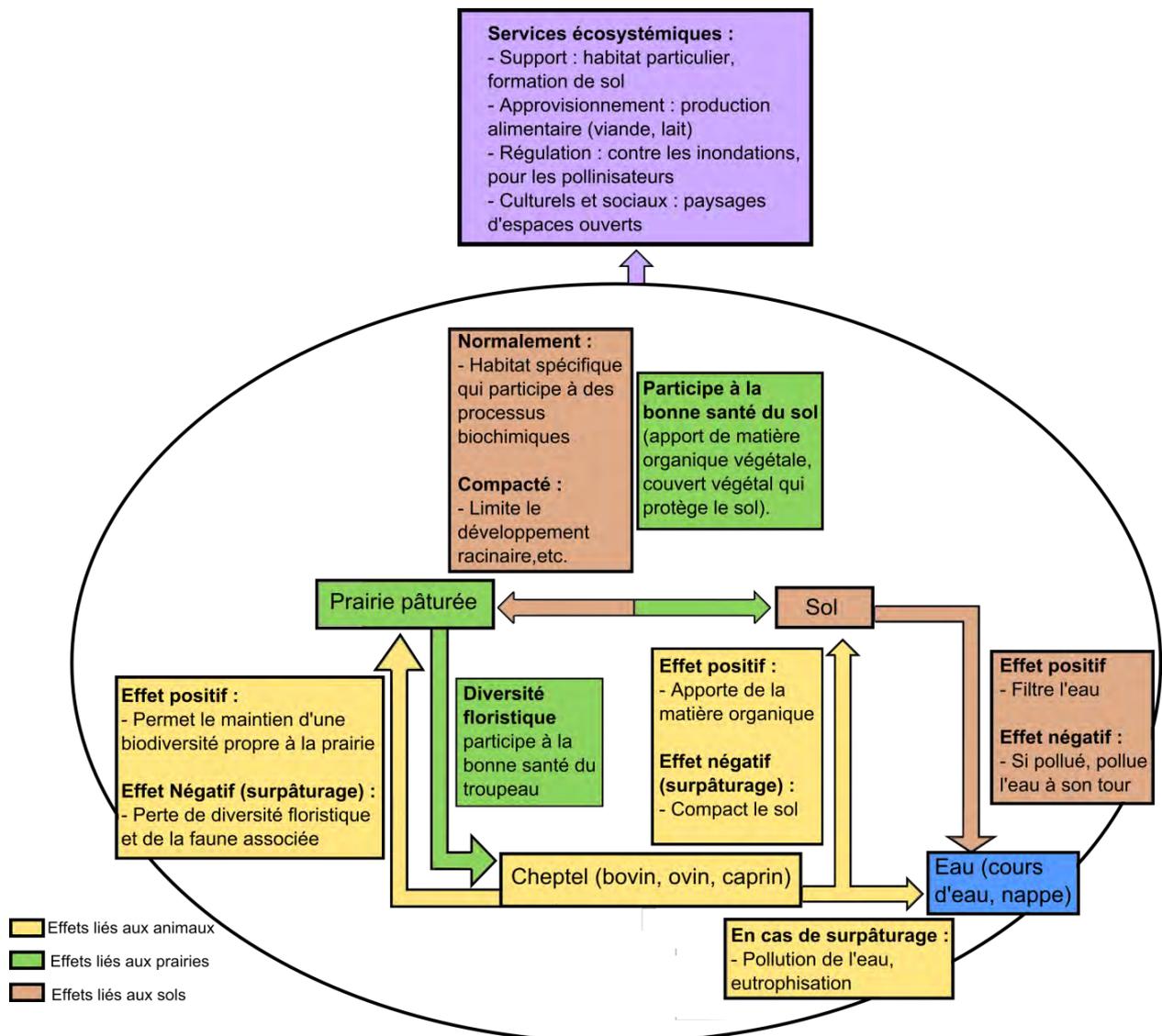


Figure 8 : schéma synthétique du fonctionnement d'une prairie pâturée (P-E. Jasnot)

### 2.2.3 L'importance des différentes espèces et races élevées

La disparition progressive des pratiques de pâturage ou de fauche entraîne celle des prairies permanentes et temporaires pour laisser place le plus souvent à des cultures, mais parfois aussi à de la populi-culture ou encore à des friches. L'élevage apparaît alors comme un acteur important du maintien d'une biodiversité relative à des systèmes agricoles par l'entretien de prairies, à la condition que le chargement animal ne soit pas trop important. Au sein même des parcelles, le prélèvement de certaines espèces par les herbivores ajuste le panel floristique : les plantes les plus appétentes peuvent être sujettes à une éventuelle menace, mais cela limite aussi le développement d'espèces très compétitives ou, par piétinement, crée une ouverture favorable à l'implantation de nouvelles espèces (Dumont et al, 2007). Plus précisément, le choix de l'espèce d'herbivore (ovin, caprin, bovin ou équin) influence les prélèvements, les animaux n'ayant pas tous les mêmes besoins ni la même manière de consommer. Le choix de la race va aussi faire varier les caractéristiques floristiques des prairies, c'est pourquoi les races rustiques sont souvent préconisées dans la gestion des espaces pastoraux, puisqu'elles se révèlent capables de s'adapter à des milieux difficiles (Dumont et al, ibid.). Ainsi, l'élevage équin aura différentes incidences sur le milieu en fonction de la valeur économique de l'animal. Les chevaux « athlètes » avec des objectifs de performance zootechniques élevés n'ont recours à l'herbe qu'à hauteur de 30% de leur alimentation annuelle : l'herbe est alors utilisée comme complément alimentaire au printemps et à l'automne (Edouard et al, 2009). On retrouve la même sous-utilisation de l'herbe pour les chevaux de sport de loisir, où les exploitants privilégient une alimentation concentrée au détriment d'une ressource végétale souvent abondante mais dont ils connaissent et maîtrisent mal la valorisation pour les animaux, faute de références techniques (Edouard et al, ibid.). A l'inverse, les chevaux à faible valeur économique (loisir, viande) utilise 70 à 100% des ressources herbagères, la préoccupation principale des éleveurs étant de garantir la pérennisation des surfaces, principalement des prairies permanentes (Edouard et al, ii.).

L'élevage bovin est quant à lui très lié au sol. Les rejets sont en grande partie recyclés, directement ou après stockage, sur les sols qui ont servi à produire la majorité de la nourriture. Les relations entre élevage bovin et environnement sont fortement influencées par les types de productions (vaches allaitantes, laitières, veaux de boucherie, de batterie, etc.), et le niveau d'intensification des superficies fourragères. L'impact des bovins sur la biodiversité est donc contrasté en fonction de ces différentes situations ; il peut être positif ou négatif, selon le degré d'intensité et les pratiques de l'éleveur. Le principal risque est celui de la pollution associée à la masse d'azote et de phosphore mise en jeu aux plans agronomiques et zootechniques, et donc une pollution des eaux (Chatelier et Vérité, 2003). Cependant, plus que toute autre activité agricole, l'élevage bovin (et herbivore plus généralement) est considéré comme un facteur positif en matière de paysage et de biodiversité sauvages, bien que cela soit nettement plus vrai dans les zones herbagères extensives. Son principal atout est de maintenir un milieu ouvert, lequel est associé à une biodiversité qui lui est spécifique, à condition bien sur que le cheptel soit conduit en prairie.

Enfin, il convient d'aborder la question de la biodiversité génétique. En effet, avec l'apparition de la sélection génétique d'espèces très productives et les méthodes

d'insémination artificielle, nous assistons depuis plusieurs décennies à une forte érosion de la variabilité génétique du cheptel français, avec de lourdes conséquences pour les animaux et la production (Verzat et Schaeffer, 2012). Les conséquences directes de cette sélection des meilleurs spécimens sont une consanguinité accrue, avec à la clef une perte de productivité pour les vaches laitières, une perte de rusticité et donc plus d'exposition aux maladies, ainsi qu'une perte de fertilité (Verzat et Schaeffer, *ibid.*). Ainsi, en 2010, 53% du cheptel français était composé de Prim'Holstein (avec plus de 2 millions de têtes) et de charolaises. Ce problème, relativement récent, risque de prendre des tournures beaucoup plus inquiétantes si rien n'est fait dans les années à venir.

### 2.2.4 Le chargement des parcelles, un facteur majeur

Le maintien d'une prairie est aussi fonction du chargement dont elle fait l'objet. La notion de surpâturage, tout comme celle de sous-pâturage, est assez relative ; elle est fonction du milieu pâturé et du sol. La plupart des documents officiels, issus des différentes chambres d'agriculture de France, font toutefois ressortir qu'au-delà de 2UGB/ha SFP, le chargement est considéré comme intensif. En Île-de-France, selon les données disponibles sur le site DISAR, le chargement moyen peut être estimé à 1,55 UGB/ha SFP. Toutefois, cette moyenne est à prendre avec prudence puisque les exploitations n'ont pas toutes les mêmes pratiques. Dans le cas des exploitations de vaches laitières, 32% ne mènent pas leurs vaches en pâture, 63% une partie de l'année et 3% toute l'année, le reste étant non-déclaré. La situation est légèrement différente pour les vaches nourricières, où 75% des animaux sont en extérieur une partie de l'année, 9% toute l'année et 9% jamais, le reste étant là aussi non-déclaré. L'Île-de-France peut donc être qualifiée de région semi-extensive, puisque le chargement est modéré et que la majorité des exploitations font pâturer leur cheptel.

L'élevage est aussi facteur de problèmes environnementaux. Le principal est celui de la qualité des eaux, surtout dans les zones à forte densité animale. La teneur en nitrate des eaux douces est particulièrement élevée dans les régions d'élevages intensifs. Ainsi, plus de 40% des points de prélèvement ont un taux supérieur à 40mg par litre en Bretagne ; en France, on considère qu'une eau n'est plus potable à partir de 50mg/l, et l'on estime qu'un taux inférieur ou égal à 25mg/l serait préférable. Par ailleurs, l'augmentation de la teneur en phosphore est, avec l'azote, l'un des principaux facteurs responsables de l'eutrophisation des eaux. Enfin, la production de méthane (gaz à effet de serre) est une spécificité des herbivores : entre la production digestive des ruminants et les fermentations des lisiers, l'élevage est responsable de 10 à 15% de la production mondiale de méthane ; sa contribution à l'effet de serre est estimée à 2% (Chatelier et Vérité, 2003). En France, on estime à 10% la part des émissions de gaz à effet de serre (GES) issue des exploitations bovine sur le total national (Gac et al, 2010). C'est essentiellement la fermentation entérique, la digestion des ruminants, qui est responsable des émanations de méthane, à hauteur de 52% des rejets d'une exploitation en moyenne (Gac et al, *ibid.*). Cependant, les systèmes d'élevage ne sont pas tous égaux, et certaines méthodes de calcul du bilan carbone ne prennent pas en compte les prairies et les haies qui jouent un rôle important de stockage de carbone. Le débat qui agite de nombreux acteurs sur la question du réchauffement climatique et de l'élevage entraîne deux grandes réponses. La première promeut un modèle

intensif et hors sol, avec récupération et traitement des effluents. La seconde cherche à valoriser les exploitations extensives en insistant sur les complémentarités entre animaux, prairies et cultures associées, notamment les légumineuses.

Qu'il s'agisse de prairies mésophiles, calcaires ou humides, l'élevage extensif ou semi-intensif permet le maintien d'un agro-écosystème particulier mais aussi fragile et de plus en plus menacé, ce type de pratique étant abandonné pour des raisons économiques. Il est moins rentable, plus exigeant pour les éleveurs, et ces derniers se tournent de ce fait peu à peu vers d'autres méthodes, voire se réorientent dans d'autres domaines comme la céréaliculture. Le fait que les gestionnaires d'espaces protégés soient obligés d'introduire des troupeaux pour assurer le maintien d'un milieu spécifique illustre assez bien cette tendance. Pour autant, la valorisation des produits issus de ces pratiques permet de pérenniser les exploitations ; les tendances déjà évoquées sur les circuits courts sont sans doute une solution possible pour les éleveurs qui ne souhaitent pas abandonner ce type d'élevage, mais elle ne conviendra pas à tous car elle induit une nouvelle façon d'aborder son métier. En outre, il ne faut pas perdre de vue que de façon générale, des aides sont apportées aux exploitants agricoles pratiquant l'élevage (et d'autant plus l'élevage extensif), ce qui souligne les difficultés inhérentes à ces exploitations.

### **2.3. Les aides apportées aux éleveurs franciliens**

Il existe, en Île-de-France, plusieurs niveaux d'aides attribuées à l'ensemble des secteurs agricoles. Depuis les aides du premier pilier de la PAC jusqu'aux MAEt (Mesures Agro-Environnementales territorialisées), toutes les structures sont mobilisées afin de soutenir le secteur primaire. Pour prétendre à ces aides, il faut répondre à des critères plus ou moins spécifiques selon le cahier des charges. Toutefois, certains reviennent fréquemment : être âgé de 18 à 60 ans, s'engager sur un temps plus ou moins long selon la mesure, ou encore présenter un projet d'investissement s'inscrivant dans le cahier des charges du dispositif. Un diagnostic d'exploitation peut parfois être demandé, afin de visiter les parcelles de l'exploitation, cibler les différentes mesures adaptées au terrain ou encore cartographier les parcelles engagées. De même, les jeunes agriculteurs et exploitants ayant effectué d'importants investissements pour la modernisation ou la mise aux normes de leurs exploitations sont souvent prioritaires.

C'est au niveau européen que se décident les aides les plus importantes en termes financiers. La PAC représente environ 40% du budget de l'Union Européenne. Ainsi, en moyenne en France, une exploitation de grandes cultures touche 26 660 euros annuellement, un élevage bovin 20 842 euros et les ovins-caprins 12 792 euros : en moyenne, les exploitations françaises sont aidées à hauteur de 21 893 euros par an (Ministère de l'agriculture). Au niveau francilien, en 2012, les aides couplées végétales (aides dont le versement est conditionné par une production agricole) s'élevaient à 7,3 millions d'euros pour un total de 2 400 bénéficiaires ; la même année, les aides couplées animales étaient d'un montant de 1,2 millions d'euros pour 221 bénéficiaires, dont plus de la moitié localisée en Seine-et-Marne (DRIA AF). En moyenne donc, les éleveurs touchent plus d'aides couplées que les autres exploitants (respectivement 5600 euros/exploitations contre 3000 euros/exploitations), mais leur nombre est dix fois moins élevé. Dans ces aides ne sont comptées que celle du premier pilier (soutien des marchés et des prix agricoles). La montée

en puissance des aides directes à l'agriculture suscite de nombreux débats au sein des pouvoirs publics, des organisations professionnelles agricoles, de la sphère des économistes ou encore de la société. Les réformes de la PAC jusqu'ici (1992, 1999, 2003) se sont toutes orientées dans le sens d'une baisse des prix compensée, plus ou moins, par l'octroi de paiements directs aux agriculteurs. A l'origine, ces aides directes ont été calibrées sur la base des facteurs de production, à savoir les terres et le cheptel. La réforme de 2003 a posé de nouvelles bases. Désormais, les conditions d'accès aux aides sont plus exigeantes : les agriculteurs se doivent de respecter les normes européennes relatives à l'environnement, la santé des plantes et des animaux, le bien-être animal mais aussi les règles nationales relatives aux Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) (Chatellier et al, 2010). La PAC portant sur la période 2014-2020 a été tracée dans les grandes lignes en juin 2013 par le Parlement européen et la Commission ; elle a pour objectif de rééquilibrer les aides en faveur de l'élevage et de l'emploi sans déséquilibrer les filières (Ministère de l'agriculture). Son contenu exact n'étant cependant pas encore connu, une certaine réserve est de mise.

Le second pilier de la PAC porte sur le développement rural. C'est dans ce cadre que le FEADER est financé. En Île-de-France, le FEADER 2007-2013 développe, dans son axe 2, une volonté de maintien d'un secteur agricole fort par la modernisation des exploitations, l'amélioration de la valorisation des productions et la diversification des activités agricoles (Document Régional du Développement Rural, 2010). L'ensemble de ces mesures sont décrites dans le Programme Régional pour l'Élevage, la Valorisation Agricole et l'Initiative Rurale (PREVAIR), qui se décline sous quatre volets. Le premier va dans le sens de la diversification agricole et les premières transformations à la ferme, avec 25% des investissements nécessaires à la diversification potentiellement pris en charge, et 30% pour les transformations à la ferme. Le second se place dans le champ de l'accueil (agritourisme, ramassage à la ferme) et le développement de circuit court. Le troisième repose sur le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), avec 30% des investissements financés. Enfin, le dernier est plus spécifique à l'élevage en insistant sur la valorisation des produits issus de l'élevage francilien, dont les AOC Brie de Meaux et de Melun.

Les conseils généraux peuvent aussi venir en aide aux exploitations. C'est par exemple le cas du département du Val d'Oise, qui a mis en place depuis 2004 une aide en faveur des éleveurs valdoisiens destinée à participer au financement des analyses obligatoires de santé animale des bovins, ovins et caprins avec un montant de l'aide allant jusqu'à -66% du coût de ces analyses.

Enfin, plus localement, des MAE peuvent être mises en œuvre. Les MAE sont elles aussi issues du second pilier de la PAC. Leur application est beaucoup plus territorialisée, avec un engagement sur 5 ans et sont censées répondre à la problématique du développement durable locale. En Île-de-France, elles vont être de deux grandes catégories : conversion vers le Bio, et MAE<sub>t</sub>. La seconde regroupe différents enjeux environnementaux : qualité de l'eau, préservation et restauration de la biodiversité dans les zones Natura 2000, limiter les effets négatifs du ruissellement, préserver la biodiversité ordinaire ou encore assurer la protection des races animales locales menacées. On en retrouve, entre autres, dans les PNR de Haute Chevreuse et du Vexin. Des aides sont apportées aux agriculteurs qui entretiennent le milieu de façon plus raisonnée. Ainsi, les prairies et bandes enherbées exploitées sans fertilisation sont aidées à hauteur de 386 euros par an et par hectare ; la gestion extensive des prairies en limitant la fertilisation est quant à

elle sujette à une aide de 117 euros par hectare et par an pour le PNR de Haute-Chevreuse. Dans le PNR du Vexin, le système est similaire : la gestion extensive des prairies pâturées limitant la fertilisation est valorisée par une aide de 184 euros par an et par hectare ; si l'exploitant n'utilise aucune fertilisation, le montant est de 228 euros. Toutefois, les financements des MAE sont actuellement en pleine mutation, et les montants donnés sont amenés à évoluer rapidement.

#### **2.4. Réintroduire de l'élevage dans les campagnes franciliennes : quelles finalités, quels enjeux ?**

Nous l'avons vu, l'agriculture francilienne s'est, depuis les années 1950, spécialisée dans les grandes cultures céréalières et oléo-protéagineuses. Les conséquences en ont déjà été détaillées : banalisation et uniformisation des paysages et intensification des pratiques entraînant l'utilisation d'intrants, lesquels agissent de façon négative sur la qualité de l'eau, sur le panel floristique et sur la faune au sens large. Cette perte de la biodiversité régionale peut être limitée par la réintroduction de l'élevage. Les vallées apparaissent, à ce titre, particulièrement pertinentes. Elles présentent en effet des sols au potentiel agronomique moins fort que sur les plateaux ; les zones humides et les coteaux sont historiquement des espaces privilégiés par les agriculteurs pour le pâturage. Le maintien ou la réimplantation des troupeaux permet de conserver ou restaurer un agro-écosystème particulier : celui des prairies, qui accueillent une diversité floristique importante et apportent dans le même temps une faune particulière (pollinisateurs, insectes, avifaune, etc.). Localement, sur les plateaux, la mise en place de troupeaux peut aussi permettre une plus grande diversité biologique dans les espaces les moins attractifs (marais, lisières).

Des aspects économiques sont aussi à prendre en compte : si l'élevage doit revenir de façon plus marquée en Île-de-France, il doit être pensé comme une activité agricole viable et productive. Il ne s'agit pas de faire uniquement de l'écopâturage, ni de soutenir le secteur par des aides qui n'assureraient pas la pérennité des exploitations. Toute la difficulté repose donc sur ce point : réussir à concilier productivité et biodiversité.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture en Île-de-France s'inscrit dans un domaine plus large que le monde agricole : élus locaux, associations de différentes natures, riverains, conseils généraux, conseil régional, etc. participent aussi aux prises de décisions. Les intérêts divergents de ces multiples acteurs posent la question de l'agriculture et donc de l'élevage de façon complexe. Il est alors nécessaire de se demander quels sont les freins mais aussi les leviers d'actions à la réintroduction de l'élevage en Île-de-France en fonction des intérêts de chacun, sans pour autant ignorer l'aspect territorial et environnemental de notre étude. Comment mettre en place des actions favorables à la réintroduction d'un certain type d'élevage favorable à l'environnement ? Quels sont les processus actuellement à l'œuvre ? Quels sont les discours tenus par les différents acteurs de la filière ? En quoi convergent-ils, en quoi diffèrent-ils, et comment aller vers un consensus ? C'est par les entretiens menés auprès de plusieurs structures, puis auprès des agriculteurs, que des moyens d'actions pourront être dégagés.

**2<sup>ème</sup> Partie**  
**L'élevage en Île-de-France : perceptions et analyses**

### III. Méthodologie des entretiens

Afin de mieux saisir la situation de la filière élevage en Île-de-France, des entretiens ont été réalisés auprès de divers acteurs institutionnels. Ces entretiens ont ensuite été analysés dans les chapitres suivants.

La première série a été effectuée auprès d'acteurs institutionnels, représentant des structures, des organismes étatiques ou publics, en lien plus ou moins direct avec le monde agricole et l'élevage. En interrogeant un panel large de personnes, il a ainsi été possible d'avoir une vision globale de la filière. L'objectif aura été de faire des entretiens semi-directifs, laissant le plus possible le champ libre à l'interlocuteur, tout en gardant à l'esprit les différents points qui devaient être abordés. Il est important de souligner que de façon générale, la majorité des axes à développer l'ont été naturellement, sans avoir à poser de questions spécifiques.

La trame de base des entretiens est la même pour tous dans cette première série. Il s'agissait en effet de faire en sorte que les acteurs qualifient la situation de l'élevage par quelques mots clefs, qu'ils exposent ensuite leur point de vue sur cette situation, qu'ils abordent les freins et les moteurs au développement de cette filière et qu'enfin ils proposent quelques éléments de réponse pour améliorer cette conjoncture. La durée moyenne des échanges aura été d'une heure, la plus courte intervention étant de 30 minutes et la plus longue de 2h30.

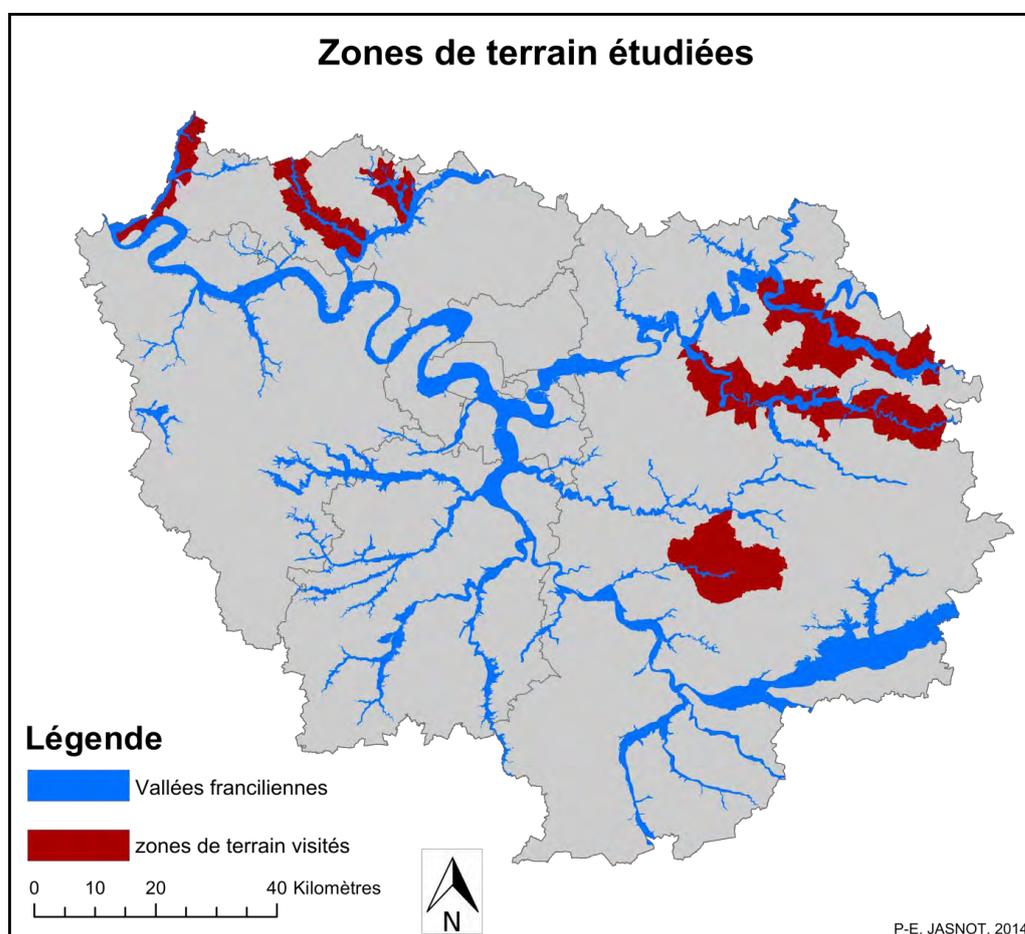
Les différentes personnes dont les discours sont analysés dans les parties suivantes étaient toutes affiliées, à différents niveaux hiérarchiques, à des organismes et structures institutionnels, de missions plus ou moins régaliennes ou de services publics. Ont ainsi été interrogés :

- Bergandi M-S., chargée de mission, PNR du Gâtinais
- Cellier C., secrétaire national de la Confédération Paysanne
- Cuypers P., président de commission, CESER
- Drouin R., directeur de la Maison de l'élevage d'Île-de-France
- Filipe D., chargée de mission agriculture durable, PNR du Vexin
- Gibilaro T, directeur de l'Interbev Île-de-France
- Guinot C., chef de projet environnement et territoire, Interbev
- Jolivet H., animatrice – accompagnement des agriculteurs biologique, Groupement des Agricultures Biologiques
- Kohn J., directeur du Cervia
- Lenglet M., chargée de mission filières et élevage, DRIAAF
- Missonnier J., département environnement et urbain, IAU
- Mousseau D., chargé de mission agriculture, CESER
- Patrimonio O., chargé de mission nature, DRIEE
- du Paty F., directeur de la chambre d'agriculture régionale Île-de-France
- Pipino F., Direction des études et du Développement, Seine-et-Marne Tourisme
- Schweiger J-B., pôle concours technique aux collectivités, SAFER

La diversité des profils de ces acteurs permet d'obtenir une vision globale de l'élevage francilien et de donner une idée assez précise de la façon dont ce secteur est perçu par ce premier ensemble.

La seconde série d'entretiens a été réalisée auprès d'agriculteurs. Ils ont permis d'obtenir la vision des agriculteurs sur l'avenir de l'élevage, les difficultés qu'ils rencontrent dans la filière et leur façon d'aborder les questions de biodiversité et d'environnement. Les rencontres n'étaient pas préparées à l'avance et se sont faites lors de journées de terrain ; si certaines questions étaient préparées, il s'agissait surtout d'entretiens non-directifs.

Au total, ce sont cinq vallées et une région de plateau qui ont été visitées : le Grand et le Petit Morin (Seine-et-Marne), la région de Nangis dans la Brie (Seine-et-Marne), la Vallée du Sausseron, de la Viosne et de l'Epte (Val d'Oise). Ces espaces ont été choisis soit parce qu'ils concentrent les derniers élevages pour les vallées, soit afin de pouvoir rencontrer des céréaliculteurs. Ainsi, cinq polyculteurs-éleveurs ont été interrogés et un céréaliculteur ; la majorité n'a pas souhaité divulguer son identité.



**Figure 9 : 5 vallées et 1 région de plateau ont été enquêtées**

Des profils assez différents ont été visités : un céréaliculteur possédant une exploitation de 600 hectares, un ancien chef d'exploitation à la retraite depuis une dizaine d'années dont le fils n'a pas repris l'atelier d'élevage, une exploitation tenue par un père et son fils largement orientée sur les grandes cultures, un polyculteur-éleveur à quelques années de sa succession s'inquiétant pour l'avenir de son cheptel, un polyculteur-éleveur assez confiant

pour la suite de son exploitation, et enfin un éleveur s'étant peu à peu diversifié vers les grandes cultures mais restant très attaché à ses bêtes. Il est important de préciser que toutes les exploitations d'élevages visitées ne faisait que de l'allaitant.

Par ailleurs, toutes ces exploitations ont en commun d'être familiales. Toutefois, au-delà de cette base, les orientations et la taille varient beaucoup. Ainsi, la plus importante en polyculture-élevage est riche de 500 ha, dont 90 ha de prairies permanentes et le reste en céréales pour un cheptel de 110 mères charolaises ; une autre, plus petite, d'une taille de 110 ha dont 35 de prairies pour un total de 25 mères charolaises ; enfin, une exploitation intermédiaire possède 248 ha, dont 20 en prairies permanentes et 10 en prairies temporaires pour 48 mères charolaises. La diversité de ces profils a ainsi permis d'obtenir des résultats intéressants, puisqu'ils se recoupent sur de nombreux points malgré des situations locales différentes.

L'ensemble des citations qui suivent sont issues des différents entretiens. Pour des raisons de confidentialité, l'identité des personnes n'est pas diffusée après chaque citation.

## **IV. Diagnostic de la filière par les acteurs institutionnels**

### **4.1 L'élevage vu par les institutions : un secteur en grande difficulté ?**

En règle générale, le déclin de l'élevage francilien est abordé directement : « *Nous sommes dans une spirale infernale de décroissance* », « *l'élevage est un souci* » ou encore « *c'est devenu marginal* ». La situation de la filière est connue, bien identifiée. Cependant, d'un acteur à l'autre, les discours vont varier en ce qui concerne les opportunités de développement. Pour certains, l'avenir de l'élevage est sombre et il serait voué à une disparition plus ou moins rapide ; pour les autres, la stabilité est envisageable, et peut-être même qu'une relance de l'activité est possible.

Le premier groupe correspond à des acteurs rencontrant sur leur territoire des difficultés. Ainsi, dans le PNR du Vexin, « *On s'inquiète vraiment, même le maintien [de l'élevage] n'est pas sur* ». De même, le pôle tourisme de Seine-et-Marne se montre assez pessimiste : « *Continuez comme ça, vous n'aurez plus que des céréales.* ».

Toutefois, la grande majorité des personnes rencontrées semblent moins radicales dans leurs propos. Deux catégories se distinguent : ceux qui localement, où dans leur filière, ont des exemples de réussite, et les acteurs représentant des institutions avec une vision assez large de l'élevage.

Au PNR du Gâtinais, « *On a peu d'éleveurs, mais on a une bonne valorisation locale.* », ce qui assure le maintien des élevages présents ; pour la filière Bio, « *comme l'activité bio démarre, on est plutôt dans un système où ça progresse* ». Les autres acteurs sont plus réservés, mais affirment aussi qu'un changement est possible, que l'élevage, « *c'est devenu marginal. Mais ça peut revenir [...]* ». Sans nécessairement parler d'un retour de l'élevage, son maintien est envisageable, quoi qu'il existe des différences notables entre les filières. Ainsi, pour la Maison de l'élevage, « *En Seine-et-Marne il restera du lait* », mais pour la filière viande « *ça va continuer à diminuer aussi gentiment* ».

S'il est vrai que pour tous, l'élevage francilien est dans une situation très précaire et que des mesures doivent être prises pour assurer son maintien, il ne faut pas perdre de vue que cette filière a aussi de nombreux atouts valorisables à différentes échelles. Il est alors indispensable d'identifier les freins et les moteurs au développement de l'élevage, afin de pouvoir par la suite mettre en place des mesures répondant à ces différents éléments.

## 4.2 Les freins et moteurs au développement de l'élevage par les institutions

### 4.2.1 Les freins : des niveaux d'actions lourds dans un contexte défavorable à l'élevage

Lors des entretiens, 11 grands freins ont été identifiés, à différentes échelles :

- 1) **A l'échelle Européenne :**
  - la PAC
- 2) **A l'échelle nationale :**
  - l'image négative que renvoie l'élevage
  - les normes
- 3) **A l'échelle régionale :**
  - la situation des abattoirs
  - la concurrence des céréales
  - l'absence de travail collectif
  - des freins politiques
  - la proximité des habitations
  - le temps de travail induit par l'élevage
  - l'extension de l'aire géographique des AOP
  - l'accès au foncier

1. Le frein européen, à savoir la PAC, est abordé par la quasi-totalité des personnes interrogées. A chaque fois, l'Union Européenne est perçue comme une institution sur laquelle il est très difficile d'agir, mais dont l'orientation détermine l'avenir de l'agriculture : « *la PAC de demain, ça n'a vraiment pas l'air favorable aux éleveurs de plaine* » ; « *il y a à la fois un problème économique, un problème par le biais de la PAC - le prix du lait, l'abandon des quotas, etc.* ». Ce phénomène ne serait pas nouveau : « *La PAC de 1992 a fait souffrir les éleveurs* », et nous ne serions que dans la continuité de cette réforme. La politique agricole européenne serait aussi une incitation à se diriger vers les céréales, bien que d'autres facteurs soient en jeu pour cet aspect. Ainsi, « *Toutes les zones où on pouvait faire des céréales ont été retournées, parce qu'ils [les agriculteurs] pouvaient toucher des aides de la PAC plus importantes* ».

2. Au niveau national les normes ressortent aussi, en lien avec la PAC ; « *tout ce qui est normes, c'est une vraie pollution* » ; « *Il y a des choses qui ne sont pas adaptées à une agriculture de proximité, parce qu'ils [les pouvoirs publics] veulent appliquer des choses aussi strictes que ce qu'ils connaissent, les abattoirs industriels...* » ou encore « *Les éleveurs croulent sous les normes de la PAC, et la France en rajoute.* ». Il y aurait donc, en France, un manque de souplesse au niveau des normes ; ce n'est pas le système qui est remis en question, mais son application, son interprétation. L'image de l'élevage est quant à elle plus difficile à prendre en compte, puisqu'elle se retrouve aussi dans les opportunités de développement. Dans son aspect négatif ressort la façon dont les médias traitent la filière : « *La viande a mauvaise image, notamment au niveau du bilan environnemental. C'est le problème de l'équation entre végétal, animal et réussir à nourrir le monde* » et plus fortement même : « *L'image de l'élevage est déplorable dans les médias : on l'accuse pour le réchauffement climatique, pour le méthane, pour la pollution, même quand le cours des céréales monte, on accuse les animaux de manger le blé des humains ! On nous dit que consommer de la viande, ça détruit la planète* ».
3. Enfin, c'est à l'échelle régionale que se retrouve la plupart des freins. Le plus préoccupant pour la filière viande est sans aucun doute la situation des abattoirs : il n'y aurait que « *des abattoirs rituels, qui n'abattent pas beaucoup* » ou encore « *les abattoirs ferment les uns derrière les autres* ». C'est surtout pour les bovins que la situation est la plus préoccupante : « *En gros bovins il n'y a que Meaux, mais lui c'est que rituel et deux fois par semaine, donc ce sont des petits volumes* ». Certains acteurs vont même jusqu'à dire qu'il « *n'y a plus d'abattoirs en Île-de-France, ils sont tous halal* ». Pour la filière lait, la situation est comparable bien que moins délicate ; le problème se situe plutôt sur le manque de valorisation de la production laitière : « *On a d'un côté des petits producteurs, où c'est chacun pour soit. De l'autre, un gros producteur, Lactalis, qui ne veut pas acheter plus cher le lait* ». Ce manque de valorisation du travail chez les éleveurs apparaît là aussi comme un frein majeur. En effet, comparé aux grandes cultures, l'élevage souffre de problèmes d'astreintes et de revenus : « *L'élevage c'est non stop. Celui qui se tape la traite deux fois par jour 365 jours sur 365 faut qu'il soit passionné* » ; « *Les principaux freins, se sont les revenus qui sont moindres, et surtout, surtout ! Les astreintes* ». Dans une région comme l'Île-de-France, la situation se complique d'autant plus que les agriculteurs souhaitant s'installer ont le choix entre l'élevage et les grandes cultures ; dans ce cas, ils s'orientent plus facilement vers les céréales, où les revenus sont plus intéressants. Par ailleurs, il apparaît que les éleveurs franciliens peinent à travailler collectivement, à se regrouper pour pouvoir se rendre visibles et mieux mettre en avant leurs productions : « *Le rapport de force entre Lactalis et les producteurs de lait, il est traditionnel. Les franciliens n'ont pas une approche collective* ». Ceci influence aussi le poids des AOP : si en théorie celles-ci devraient être un bon moyen de valoriser la filière lait par les Bries, la situation actuelle est en fait plus complexe : « *Nous sommes à moins de 100 producteurs de lait de Brie de Melun, ce qui entraîne une perte de qualité des AOP. C'est grave* ». De fait, le Brie de Meaux se retrouve, malgré son AOP, à être fabriqué avec du lait pouvant venir de Lorraine, suite à une extension de son emprise géographique. Enfin, des freins politiques ont aussi été identifiés, bien que naturellement abordés de façon plus diffuse et souvent à demi-mots : « *La Chambre*

*d'Agriculture s'est penchée [sur le dossier de l'élevage], mais ils n'ont rien fait vraiment. Ils ne se penchent pas vraiment dessus. Aucun politique n'a la main » ; « On est un gros centre touristique [en Île-de-France] et le Brie, c'est du fromage, c'est l'image de la France ! Mais la région n'agit pas ».*

L'ensemble de ces freins identifiés et admis par les acteurs institutionnels montre que ceux-ci sont assez lourds. Toutefois, il convient de souligner que l'aspect environnemental ne ressort pas directement comme étant un frein au développement de l'élevage ; au contraire, comme nous allons maintenant le voir, il semble être un moyen d'action pour relancer la filière.

#### **4.2.2 Les opportunités de développement de l'élevage francilien : l'importance de l'échelle régionale**

Pour ce second volet, sept points allant dans le sens d'un développement de l'élevage ont été identifiés, tous à l'échelle régionale :

- 1) La demande de produits issus d'une agriculture de proximité
- 2) La filière Agriculture Biologique (AB)
- 3) L'image d'une agriculture vivante
- 4) L'aspect pédagogique
- 5) L'aspect paysager
- 6) Les AOP
- 7) L'aspect environnemental

1. La demande de produits issus d'une agriculture géographiquement proche est au cœur de plusieurs réflexions en Île-de-France : il y a une réelle volonté de consommer local, d'aller dans le sens d'un développement de proximité. Pour *« ceux qui travaillent en circuit court il y'a un gros potentiel. »*. Toutefois, les circuits courts ne sauveront pas la filière, ainsi que s'accorde à le dire l'ensemble des acteurs : *« Le problème du circuit court, c'est qu'il ne prend pas en compte les intermédiaires tels que la Chambre des métiers, les commerces, etc. »* ou encore *« Tout le monde n'ira pas dans les circuits courts, parce que c'est une autre façon de procéder, il y'a plus de boulot, c'est un autre métier »*. Sachant que l'élevage souffre déjà de lourds problèmes d'astreinte, il est évident que rajouter une surcharge de travail pour les éleveurs peut accélérer le processus de déclin, et seuls les plus volontaires et passionnés resteront. L'avenir de la filière ne doit donc pas dépendre de la vente directe, mais plutôt de la valorisation du caractère local du produit.

2. La filière de l'Agriculture Biologique est, quant à elle, dans une dynamique plus favorable : *« en Île-de-France, on a un très, très fort potentiel de consommation bio, on a vraiment énormément de demandes »* ; *« en Île-de-France c'est [...] très branché sur les agriculteurs bio »*. La demande est donc là, et même au niveau politique : *« Le conseil régional est très demandeur de tout produit bio »*. Cependant, le problème est le manque d'éleveurs bio sur l'ensemble du territoire francilien : *« les*

*bio, ils ne sont pas assez », « On en a une vingtaine, ça c'est l'ensemble des producteurs bio en Île-de-France, c'est très réduit et puis ce sont toutes les productions confondues, volaille, bovin, ovin, caprin. ».*

3. D'autres aspects, plus généraux, servent la valorisation de l'élevage. C'est par exemple le cas de l'image vivante que renvoie la présence des animaux dans les campagnes : *« Pour l'image, y'a qu'eux qui peuvent garder des prairies, et le vivant, l'agriculture vivante, parce que des champs à perte de vue, ce n'est pas vivant. ».*
4. Cette dimension se retrouve aussi dans le côté pédagogique de l'élevage : *« L'aspect pédagogique des animaux à la ferme est un véritable atout. »*, il peut donc permettre de recréer du lien entre monde agricole et urbain, lors de journées portes-ouvertes par exemple : *« On organise tous les ans des portes-ouvertes dans les fermes, ça marche pas mal ».* Au-delà même du simple aspect pédagogique, *« l'élevage, c'est de jolis paysages, c'est du circuit court, c'est pédagogique. ».*
5. Dans cette dernière citation se retrouve également le volet paysager, qui ressort aussi de façon récurrente, surtout pour certains espaces particuliers : *« Dans les vallées, c'est surtout pour de l'agrotourisme, l'aspect paysager, c'est jolie une vallée. »*, *« Les éleveurs qui restent, ils sont surtout dans les fonds de vallées, donc ça entraîne une diversité de paysage, avec des zones de près, des cultures variées. ».* Il est intéressant de souligner le lien qui est fait entre diversité paysagère, élevage et vallée, comme si l'ensemble allait de soit alors que cette même qualité esthétique est actuellement menacée par la disparition progressive de l'élevage.
6. Les AOP se retrouvent aussi sur les opportunités de développement : en effet, bien qu'elles puissent être menacées par l'extension de leur territoire, elles restent cependant un levier d'action important, puisque les politiques sont sensibles à la disparition d'un produit régional : *« Les politiques veulent défendre les produits [d'AOP] ».* De plus, comme les Bries représentent un territoire, un savoir-faire local, ils sont plus faciles à mettre en avant, même si ce travail reste à faire : *« Le Brie, ça parle, on connaît. Mais ça doit être territorialisé, sinon ça va finir comme le Camembert ; tout le monde connaît, mais ça ne renvoie pas à un territoire précis, à une AOP ».*
7. Enfin, l'aspect d'une activité intéressante à plusieurs niveaux agronomiques et environnementaux est lui aussi abondamment évoqué. L'élevage, *« c'est le maintien des prairies, donc pas d'érosions, beaucoup moins d'engrais, quasiment pas d'herbicide... ».* Ces prairies sont par ailleurs regrettées lorsqu'elles disparaissent : *« les prairies inondables ont disparu. [...] Et donc ce qu'on a perdu, ce sont des espèces très menacées comme le râle des genêts, des espèces de flores prairiales ».* Mais en dehors des prairies, l'élevage et le système de polyculture-élevage est aussi intéressant au niveau agronomique : *« Pour l'environnement, l'élevage, c'est des assolements plus variés. Ce qui pourrait être bien, c'est de réintroduire de la luzerne, pour le sol, c'est vraiment intéressant. ».* En variant les assolements, en ayant plus de variétés, le sol est mieux entretenu et laisse plus de place à la biodiversité para et extra-agricole ; de plus, les agriculteurs qui s'engagent dans ce type de démarche vont aussi dans le sens d'une réduction de l'utilisation des intrants. Par ailleurs, le

souhait de voir des pratiques plus favorables à l'environnement, comme la réintroduction de légumineuses, est aussi exprimé.

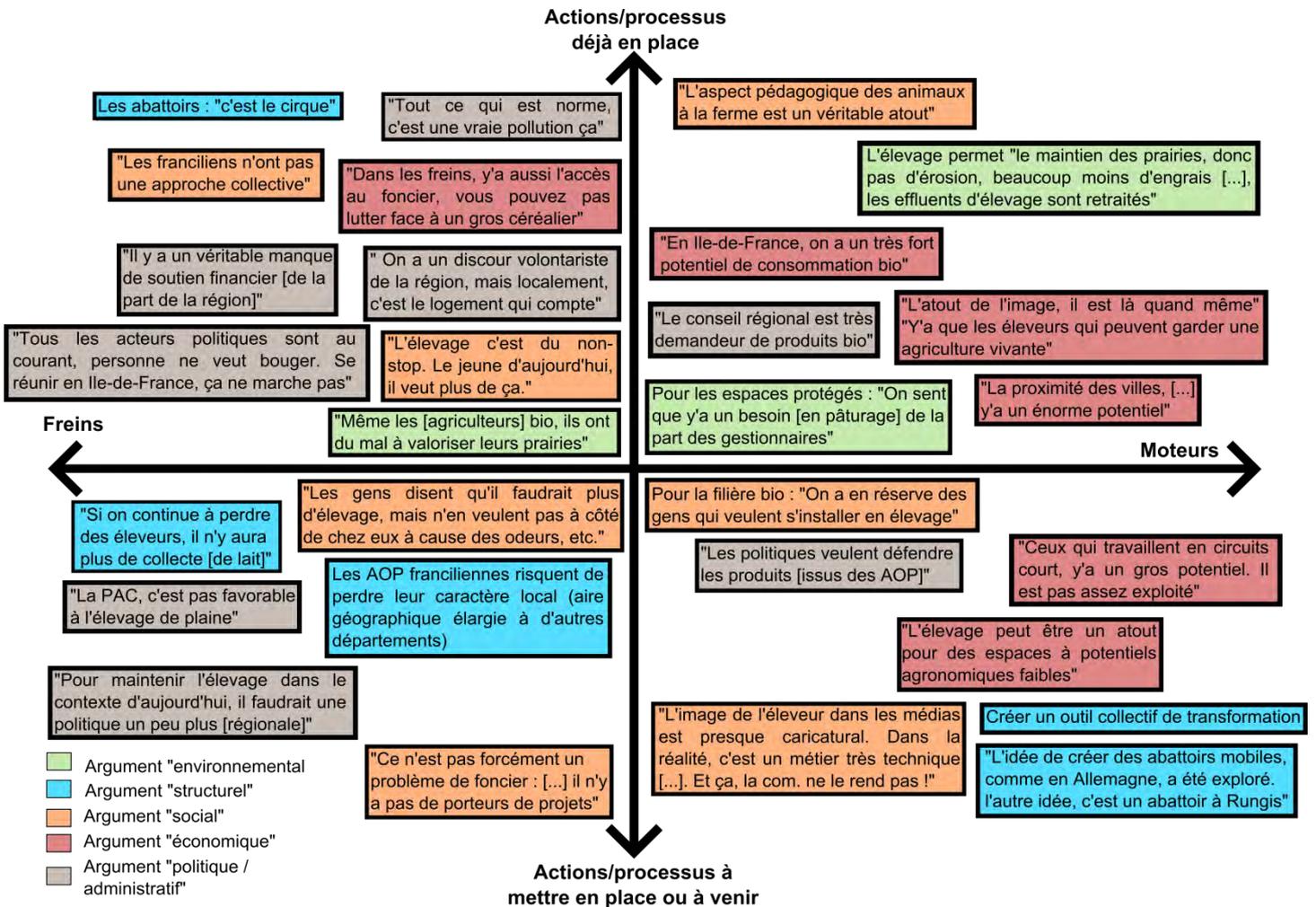


Figure 10 : organigramme synthétique des arguments recueillis

## V. Diagnostic de la filière par les agriculteurs

### 5.1 Les éleveurs franciliens et leurs pratiques agricoles

Les éleveurs franciliens utilisent au mieux leurs parcelles : les coteaux et les fonds de vallées sont les emplacements typiques des prairies, les agriculteurs y trouvant des avantages d'ordre agronomiques : « Près des cours d'eau, c'est bien de conserver de l'élevage, pour l'érosion des sols » ; « Je pourrais faire du maïs dans le fond de vallée, mais mes bêtes ne pourront plus boire. En plus, je vais devoir mettre des phytos si je fais ça, ce n'est pas super. Si c'est en herbage depuis 100 ans, c'est bien pour une bonne raison ! Il faut les garder en herbage. ». Finalement, pour les exploitations possédant encore un troupeau et des terres en fond de vallée, l'organisation traditionnelle reste la meilleure ; accès à l'eau pour les animaux, traitement réduit au maximum pour éviter tout risque de

pollution, préservation des sols, les arguments ne manquent pas pour vanter ce système. Ces espaces sont donc les plus pertinents pour le maintien de l'activité.

Sur l'utilisation des produits phytosanitaires, les discours diffèrent d'un interlocuteur à l'autre. Le sujet est difficilement abordé, et rarement de façon explicite. Toutefois, il ressort que la législation n'est pas adéquate : « *Au lieu de taxer les polluants, il faudrait les supprimer !* ». Les exploitations visitées possédant encore des animaux sont toutes dans une orientation viande, majoritairement avec des charolaises, une seule ferme ayant une autre race, des salers. Selon les dires des éleveurs, les charolaises produisent bien, mais sont « *tout le temps malades, il faut les soigner, c'est de l'entretien* ». Les salers ont été choisis pour leur rusticité : moins sensibles aux maladies et ayant un vêlage plus facile.

La situation des abattoirs ne semblent pas être réellement problématique pour les éleveurs qui n'envisagent pas le retour d'une structure francilienne : ils travaillent actuellement avec des coopératives situées dans l'Yonne ou dans l'Eure, selon qu'ils soient à l'Est ou à l'Ouest de l'Île-de-France. Pour eux, « *Il n'y a plus d'abattoirs en Île-de-France* » ou bien « *L'abattoir à Meaux, il va fermer d'ici quelques années.* ». Bien que cette situation les oblige à s'adapter, ils n'y voient pas de réelles contraintes : « *Je travaille avec une coopérative de l'Yonne pour la viande, et quelques petits marchands, des abattoirs de proximité. La coopérative ne se déplace pas pour deux vaches, donc on les appelle quand on a de quoi fournir.* »

## 5.2 L'avenir de l'élevage en Île-de-France : vers une disparition progressive

Pour la plupart des personnes rencontrées, la situation est déjà délicate et ne risque pas d'aller en s'améliorant. C'est surtout la reprise de l'activité d'élevage au sein de l'exploitation qui pose problème : « *J'ai ma fille qui me file un coup de main quand elle a du temps, le soir. C'est elle qui va reprendre, y'aura surement plus de vaches* » ; « *Mon fils, quand il a repris la ferme, il n'a pas voulu garder les moutons, c'est comme ça* ». Toutefois, pour ceux encore en place, la disparition des animaux est déplorée, à la fois pour des raisons économiques, mais aussi d'intérêt du travail et de valorisation des terres : « *ça sera plus viable sans les vaches, 110 ha, faut 200 ha [en céréales] maintenant* » ; « *les terres qu'on a, en bordure du bois, c'était bien pour les bêtes, ça avait du sens, mais les jeunes ils retournent tout !* ».

Par ailleurs, à l'instar des acteurs institutionnels, les contraintes liées au métier d'éleveurs reviennent souvent. Ainsi, un chef d'exploitation sur le départ affirmait que « *lorsqu'on a goûté aux céréales, c'est autre chose que l'élevage* ». Cette remarque est revenue lors de tous les entretiens : « *Y'a plus beaucoup de jeunes qui veulent se lancer dans l'élevage, c'est un métier contraignant. Pour le lait, la traite c'est deux fois par jour. Ici, avec 100 vaches, on est pris toute l'année, y'a les vêlages, là encore aujourd'hui j'avais une bête malade, on ne peut pas prévoir.* » ; « *Mon élevage est en diminution, j'avais 60 vaches, maintenant j'en ai 25. C'est beaucoup de travail, c'est été-hiver, une surveillance quotidienne, et ce n'est pas assez rémunéré.* » ; « *L'avenir, c'est plus de céréales et moins d'allaitant. Pour le lait c'est fini.* ». Le constat est donc sans appel : l'élevage est contraignant, chronophage, et financièrement moins intéressant que les grandes cultures. De plus, même

au sein de la Brie laitière, dans la région des AOC des Bries de Meaux et de Melun, l'avenir de la filière lait est très sombre pour les éleveurs, qui constatent un recul très net des troupeaux de vaches laitières : *« Autrefois, y'avait 19 fermes ici, y'avait du lait partout. Aujourd'hui, y'a quasiment plus de vaches laitières, on est passé à l'allaitante. »*.

La disparition progressive de l'élevage est évoquée, sauf pour les plus mauvaises terres, tels que les bordures de bois où les fonds de vallées, qui ont vocation à rester des prairies : *« Certaines parcelles ne peuvent pas être cultivées car elles sont en pentes ou proches des bois. On n'y touche pas. »*. Notons cependant que si ces espaces sont valorisables par les animaux, sans la présence de ces derniers, un phénomène d'enfrichement est à redouter. Cependant, l'élevage prend tout son sens dans ces espaces, d'autant plus dans les fonds de vallées puisque ceux-ci offrent des parcelles assez grandes pour supporter l'activité.

C'est du côté de la PAC que les plaintes sont les plus virulentes. Celle-ci ne serait pas adaptée, conçue par des bureaucrates, contradictoire, etc. Les discours vont de la lassitude à la colère : *« Avec la PAC, c'est sur on va avoir une perte de revenu, donc ça sera moins d'investissements, donc moins de matériel à acheter, et ça se répercute sur l'industrie, c'est tout un circuit ! »* ; *« les règles de Bruxelles, elles ne sont pas cohérentes »* ; *« Comment je voudrais voir l'agriculture ? Pas comme aujourd'hui. Une agriculture propre ça ne doit pas être géré par une commission, la PAC ça fait un peu kolkhoze, enfin on est devenu un peu ferme d'état. Avant la PAC, on était beaucoup plus libre. Faut voir les papiers qu'on nous a filés ! »*. La dépendance vis-à-vis de la PAC est un sujet récurrent, les normes qu'elle impose irritent, surtout pour une filière qui souffre de problème de rémunération : *« J'étais contre la PAC quand on l'a sortie. On savait qu'avec l'argent qu'on nous donnait, on allait avoir des contraintes. On nous donne des compensations pour nous maintenir en place. Ça m'a offusqué de devoir me maintenir pour le paysage et pas pour nourrir des bouches ! »*. Cette dernière citation illustre assez bien le ressenti des éleveurs, qui souhaitent plus de reconnaissance de la part des politiques mais aussi plus largement de la société.

En effet, l'image que les éleveurs pensent avoir auprès du grand public est assez mauvaise. Polluants, sales, produisant des produits de mauvaise qualité, le sentiment d'être mis au ban est assez fort. Bien qu'ils soient exprimés de façon différentes d'une exploitation à l'autre, le fond reste le même : l'agriculture et plus particulièrement l'élevage ont mauvaise presse. Ils se sentent victime à double titre : en tant qu'agriculteur *« Il faut arrêter de taper sur les agriculteurs, c'est facile, les gens extérieurs au monde agricole, ils tapent toujours sur les agriculteurs. »*, et en tant qu'éleveur : *« On a les pieds dans la bouse, et ça plait pas aux gens ça »* ; *« Les médecins disent que la viande rouge c'est cancérigène. On entend tout et n'importe quoi. »*. Pourtant, et de façon paradoxale, ils ont dans le même temps une vision passionnée de leur métier. C'est d'abord en tant qu'agriculteur qu'ils se valorisent : *« C'est un métier en or, on est libre. »* ; *« Mais on est quand même heureux ! Puis on sait ce qu'on mange. »*. Fierté de la profession agricole, les éleveurs se comparent aussi aux autres exploitants qui ne pratiquent pas l'élevage : *« L'élevage, c'est passionnant, c'est différent des céréales. On en apprend tous les jours, tous les jours sont différents. »* ; *« Moi je ne me vois pas sans vache. Les céréales, c'est bien, mais on est assis toute la journée sur son tracteur, c'est toujours la même chose. »*. C'est donc une activité contraignante qui nous est présentée, mais qui apporte une certaine satisfaction sur le plan professionnel. Bien que le cheptel apporte une surcharge de travail, la passion participe de la conservation des animaux ; ce qui explique d'autant mieux les craintes exprimées sur l'avenir de la filière au

moment des successions, la jeune génération ne souhaitant pas continuer quels que soient les atouts qu'apportent les animaux.

Si le tableau dressé par les éleveurs de la région n'est a priori pas si sombre, c'est surtout pour l'avenir que ceux-ci sont inquiets. Les départs à la retraite ne sont pas remplacés, ou alors laissent place à une spécialisation dans les grandes cultures et l'abandon du cheptel. Si quelques jeunes agriculteurs conservent quelques têtes de bétails pour valoriser les parcelles qui ne peuvent pas devenir des terres de cultures, c'est bien souvent parce que l'ancien chef d'exploitation, le père, a encore un œil sur l'exploitation : le tournant le plus important aura donc lieu dans quelques années.

## **VI. D'un discours à l'autre : entre convergence et incompréhension**

La plupart des freins est partagée par les deux ensembles : la PAC est en permanence remise en cause, les contraintes nuisent aussi à l'image de l'élevage pour les jeunes, les céréales sont plus attractives aussi bien économiquement que socialement et les normes sont pesantes. Ces freins sont donc ceux sur lesquels il faut agir prioritairement puisqu'ils semblent rassembler tous les acteurs. Pour les autres, il faut revenir sur chacun d'eux afin de comprendre ce qui peut poser problème aux uns et non aux autres.

Si les agriculteurs considèrent qu'il n'y a plus de place significative pour l'élevage en Île-de-France, pour des raisons agronomiques et économiques (pourquoi faire de l'élevage sur des terres avec un rendement si bon ?) ils ne semblent pas prendre en compte les débouchés pourtant si proches qu'offre l'agglomération parisienne. Cet argument est au contraire très présent chez les autres acteurs, qui soulèvent ce point comme un important levier d'action ; encore faut-il pouvoir le valoriser. La raison pour laquelle les éleveurs n'ont pas conscience, ou tout du moins pas de façon explicite, de ce potentiel économique énorme, est sans aucun doute parce qu'ils travaillent avec des coopératives non-franciliennes. En effet, bien que l'absence d'abattoirs franciliens ne pose pas de réel problème aux éleveurs, cette situation oblige les produits locaux à partir dans des circuits extra-franciliens. Aussi, lorsque différents acteurs affirment qu'il est urgent de faire revenir des structures d'abattage, la réponse au problème est partielle, puisqu'elle ne résout pas la question de l'attractivité de la filière. Un abattoir ne fera pas revenir l'élevage, ne donnera pas plus envie de s'installer dans un premier temps. Mais si la filière s'organise de façon cohérente, de manière à répondre aux demandes parisiennes, par des productions de qualité, sans doute les éleveurs encore en place y trouveront un avantage à la fois économique mais aussi de reconnaissance au niveau local. L'aspect de proximité, très justement souligné par le Cervia, est essentiel. De plus, et il est nécessaire d'insister sur ce point, certaines parcelles sont plus facilement valorisées par l'élevage, ainsi que nous l'avons vu avec les fonds de vallées, les lisières ou les coteaux.

Les acteurs institutionnels abordent aussi l'aspect paysager comme étant une part importante parmi les leviers d'actions. Les agriculteurs rencontrés émettent une certaine réserve, voire un profond désaccord sur ce point. Pour eux, leur mission première est la production alimentaire, et il ne s'agit pas de voir leur métier transformer en jardinier des campagnes françaises. Bien qu'ils reconnaissent que l'élevage donne un autre type de paysage, c'est avant tout la fonctionnalité des parcelles qui est mise en avant. L'exploitation

doit répondre à des logiques de productivité, le paysage en découlant par la suite : un beau paysage est un paysage fonctionnel.

D'autres aspects ont été assez peu abordés, ne semblant pas préoccuper les éleveurs interrogés : il s'agit des circuits-courts, de l'agriculture biologique et des AOP. Cela s'explique par l'aspect conventionnel des exploitations, ainsi que par leur orientation allaitante.

Enfin, l'aspect environnemental, le rapport à la biodiversité, est un volet qui mérite une attention toute particulière. En effet, en dehors des questions directes, ce thème est assez peu abordé bien qu'il soit sous-jacent à l'ensemble des discours. Pour tous, l'élevage est favorable à la biodiversité comparé aux autres pratiques agricoles ; le maintien des prairies est au cœur des préoccupations des uns et des autres. Bien qu'un autre modèle soit évoqué sous la forme d'une ferme très intensive et mécanisée, globalement le modèle actuel est défendu, pour des raisons sociales et économiques (il fait vivre plus de personnes pour un même cheptel) mais aussi de bien-être animal et donc indirectement de biodiversité (les animaux sont mieux sur les pâtures, l'herbe leur est une base nécessaire). Il est intéressant de voir que la biodiversité, l'environnement ne sont presque jamais abordés frontalement bien qu'ils soient toujours en arrière plan des propos tenus. Soulever ce point permet de mieux comprendre la manière d'inscrire par la suite la dimension environnementale. Elle doit être explicitée, mise en relation directe avec les notions de production et de pratiques agricoles pour gagner en visibilité et ne pas être perçue comme un frein pour les éleveurs. Bien souvent, parler de biodiversité directement peut être mal interprété, alors qu'en passant par la valorisation des pratiques déjà favorables à la faune et la flore et en essayant d'aller plus loin, le dialogue est tout à fait possible.

## **3<sup>ème</sup> partie**

### **Propositions pour un retour de l'élevage favorable à l'environnement en Île-de-France**

## VII. Présentation des propositions déjà établies lors des précédentes études

Comme il a déjà été indiqué au début de ce travail, plusieurs études ou conférences ont déjà été menées par différentes institutions sur la problématique de l'élevage. Avant de proposer à notre tour quelques pistes de réflexions qui s'appuieront à la fois sur ce qui a été indiqué par l'ensemble des personnes rencontrées mais aussi sur l'ensemble des travaux préexistants, il convient d'en faire un bref résumé. Les travaux ici présentés ne sont que ceux relatifs à l'élevage ; il existe par ailleurs un grand nombre de rapports, études et monographies s'attachant plus largement à la situation de l'agriculture en Île-de-France et aux possibilités de changement. Deux travaux se sont plus particulièrement penchés sur la construction de propositions applicables à l'élevage francilien afin de le redynamiser.

En 2011, la Maison de l'élevage a mené une étude spécifique à la filière viande, déjà identifiée comme souffrant de lourdes difficultés. Trois propositions ont été faites, portant sur la restructuration de la filière aval :

- 1) Favoriser les partenariats entre les abattoirs existants et les éleveurs,
- 2) Construire un abattoir en Île-de-France Ouest, zone où les volumes sont les plus élevés,
- 3) Valoriser les productions par un projet logistique et commercial, via la mise en place d'un service commercial chargé de trouver de nouveaux débouchés.

En 2012, c'est au tour du CESER de présenter un travail très complet, rédigé par M. Toullalan. Dans ce rapport est abordé un large ensemble de points relatifs aux enjeux de la production et de l'approvisionnement alimentaire en Île-de-France. Dans le cas de l'élevage, trois points sont détaillés pour relancer la filière :

- 1) **Pour la production laitière**, le développement des circuits-courts pour récupérer de la valeur ajoutée est à prôner, de même que la mise en place d'une marque qui permettrait de valoriser l'aspect francilien du produit. Les producteurs sont aussi invités à travailler ensemble,
- 2) **Pour la production de viande**, la proposition du CESER consiste à spécialiser l'élevage francilien dans une production génératrice de forte valeur ajoutée afin de garantir une meilleure rémunération des éleveurs,
- 3) **Pour l'abattage**, le maintien d'un minimum de structures est primordial. Deux choix s'offrent aux décideurs : construire un abattoir régional, par exemple à RUNGIS pour favoriser une commercialisation rapide, ou créer/moderniser deux structures de dimension plus modeste, l'une en Seine-et-Marne, l'autre en Île-de-France Ouest.

Enfin, il est à noter l'importance du travail des étudiants d'AgroParisTech cette année. Suite à une commande passée par la Maison de l'Élevage, ils ont réalisé un audit patrimonial sur l'état actuel de la filière élevage en Île-de-France. Ce travail a été l'objet d'une restitution orale, le 16 mai 2014. L'ensemble des freins et leviers d'action y a été détaillé ; le rapport qui

suivra devra servir de base à la suite du pass'filère élevage, programme lancé par la région Île-de-France pour soutenir ce secteur.

D'autres documents abordent la situation de l'élevage, mais de façon descriptive et non prospective ; une liste en est donnée dans la bibliographie finale.

## VIII. Propositions : pour un élevage de qualité en Île-de-France

Les principaux freins ont déjà été identifiés dans des travaux ayant été réalisés ou en cours. Il ne s'agit donc pas de revenir sur ce qui a été préconisé sur ces freins relativement lourds (abattoir, laiterie, aspect social, prix des céréales, etc.).

Nous proposons donc d'orienter notre réflexion sur des leviers d'action permettant la mise en place d'un élevage de qualité plutôt que de quantité, afin de permettre, comme préconisé dans le rapport du CESER, d'avoir une production à forte valeur ajoutée. En effet, notre région n'a pas vocation à s'orienter massivement vers l'élevage ni même la polyculture-élevage dans un avenir proche, pour des raisons socio-économiques. Il semble alors plus pertinent d'accompagner les exploitations déjà en place ainsi que celles à venir pour qu'elles s'orientent vers une production de qualité aussi bien au niveau de la production animale que de la valorisation des synergies existantes entre élevage, polyculture et biodiversité. Aussi, dans cette optique, nous donnons l'exemple d'une exploitation telle qu'elle correspond à un niveau d'exigence environnementale suffisant. Par la suite, nous évoquerons quelques points complémentaires, avant d'aborder les principaux risques et limites de ces propositions.

Le type d'exploitation que nous proposons n'est qu'un exemple, un modèle de base qu'il s'agit d'adapter au contexte et aux réalités locales ainsi qu'aux attentes de l'exploitant. Certains points pourront ne pas être mis en place dans un premier temps, et d'autres peut-être jamais selon la taille et la situation géographique de l'exploitation. Par ailleurs, suite au constat que la majorité des exploitations conservant encore de l'élevage en Île-de-France est située en rebord de plateau ou dans les vallées, c'est essentiellement pour ces profils que nous avons travaillé ; cela n'empêche en aucun cas d'appliquer certaines recommandations à une exploitation de plateau.

1. **Dans le cas d'une exploitation possédant des terres en fond de vallées, nous préconisons la mise en place de prairies permanentes et naturelles sur ces parcelles, avec un chargement n'excédant pas les 2 UGB/ha, et si possible inférieur à 1,5 UGB/ha.** En effet, ces terres sont souvent les moins bonnes de l'exploitation, et donc plus propices au pâturage. Par ailleurs, les bords de cours d'eau sont des espaces particulièrement fragiles. Afin d'éviter tout risque de pollution, le chargement ne doit pas être supérieur à 2 UGB/ha sur ces parcelles : les concentrations en nitrates sont limitées jusqu'à 1,5, et deviennent importantes au-delà de 2. De plus, un chargement inférieur ou égal à 1,5 permet une plus grande diversité faunistique et floristique, en laissant la place aux oiseaux nichant au sol et en évitant la disparition des plantes les plus appétentes. Il est toutefois important de conserver une certaine pression de pâturage afin de permettre aux plantes les plus colonisatrices de ne pas prendre le dessus ; un chargement inférieur à 0.3 UGB/ha est à évi-

ter. **Les chargements exprimés ici correspondent au chargement annuel moyen sur l'ensemble des prairies pâturées.**

- 2. Sur les coteaux, des prairies temporaires, de fauche ou pâturées, en rotation avec des cultures de vente. Les prés-vergers sont aussi un choix intéressant pour ces parcelles.** Les prairies temporaires, qu'elles soient semées ou spontanées, participent à la conservation des sols. Elles fixent l'azote bien mieux que n'importe quelle autre culture. **Leur durée de vie doit être la plus longue possible afin d'éviter les émissions d'azote**, cinq ans semblant être une période optimale. L'objectif est aussi d'assurer au maximum l'autonomie alimentaire de l'exploitation. Les pratiques de fauche doivent être adaptées et pensées de façon à préserver les espèces : la fauche centrifuge, ou « sympa », permet notamment aux animaux de fuir vers les bordures périphériques de la parcelle. La fauche tardive permet, elle, de laisser du temps aux espèces pour se reproduire. Les prés-vergers, pratique autrefois courante, sont aussi intéressants. Au-delà de l'aspect paysager, la présence des arbres stabilise les pentes, limite l'érosion des sols, est appréciée par les animaux, participe à la diversification de la production et enfin sert de refuge pour certaines espèces sauvages.
- 3. Sur le plateau, les cultures de vente.** Des cultures de légumineuses comme la luzerne seront aussi bienvenues pour nettoyer le sol et participer de l'autonomie fourragère de l'atelier d'élevage. A noter cependant que si l'exploitation possède des terres proches d'un bois, une prairie peut-être appréciable pour servir de zone tampon, de réservoir de biodiversité.
- 4. Des haies devront au maximum être implantées entre les parcelles.** Bien que le long des cours d'eau, des reliques de ripisylve soient encore visibles, les haies sont de plus en plus rares dans le paysage agricole francilien. Si le paysage en pâtit, la biodiversité en subit aussi les conséquences ; le long des prairies temporaires et permanentes, il est important d'en restaurer afin d'assurer des niches écologiques. De même, conserver une bande enherbée non fauchée aux extrémités des prairies de fauche sera bénéfique à la biodiversité, en servant de zone refuge à de nombreuses espèces auxiliaires (carabes, syrphes, etc.).
- 5. Dans l'optique d'une exploitation « modèle », les bâtiments d'élevages devront, dans la mesure du possible, être éco-responsables.** Sain, moderne et répondant aux attentes de l'éleveur tout autant qu'au bien-être animal, les bâtiments d'élevages font partie des plus gros investissements financier pour un éleveur. Dans une optique de durabilité, ces infrastructures devront être au maximum construites à partir de matériaux bio-sourcés et indépendantes sur le plan énergétique. Ce type de construction peut par ailleurs s'avérer moins onéreux qu'une étable classique.
- 6. Les traitements vétérinaires sont à utiliser avec le plus de parcimonie possible.** En effet, ceux-ci ont un impact direct sur certaines espèces d'insectes comme les co-

prophages. Aussi, et dans l'orientation d'une production de qualité, certaines races reconnues pour leur rusticité (vêlage facile, résistance aux maladies), telles que les salers, pourront être appréciées dans la filière allaitante.

Au-delà du fonctionnement même de l'exploitation, il est nécessaire de prendre en compte d'autres paramètres afin d'accompagner au mieux les exploitants déjà présents et faciliter l'installation des futurs éleveurs.

- 1. Si des efforts sont faits par les agriculteurs pour appliquer ces recommandations, les autres acteurs doivent le reconnaître et agir à leurs niveaux.** En effet, ce type d'agriculture sera, dans un premier temps, exigeant financièrement. Un soutien financier régional sous forme d'aide aux agriculteurs se lançant dans cette démarche devrait pouvoir leur être apporté. Par ailleurs, si les animaux sont élevés dans des conditions plus respectueuses de l'environnement et laissant plus de place à la biodiversité, il faut que cela puisse être reconnu. La mise en place d'un label « produit issu des prairies franciliennes » peut-être envisagée, à l'instar des éleveurs des basses vallées angevines qui ont lancé, en 2001, la marque « l'éleveur et l'oiseau : le bœuf des vallées » pour valoriser leurs pratiques favorables à la présence d'un oiseau emblématique, le râle des genêts. Ce label est une solution efficace pour rendre visible les efforts faits par les éleveurs. Un travail avec le Cervia sur cet aspect doit être fait.
- 2. Il est absolument nécessaire de trouver des porteurs de projets.** En effet, sans éleveurs volontaires, installés ou souhaitant s'installer, il n'y aura aucune avancée concrète. Ce point dépasse le cadre de cette étude, et s'applique à la situation générale de l'élevage francilien. Un travail avec la SAFER sur cette question est nécessaire.
- 3. Il faut insister sur les aspects valorisant de la polyculture-élevage, en jouant sur la dimension du respect de l'animal, de l'environnement, et de la durabilité de l'exploitation.** L'image de l'élevage est assez mauvaise, que ce soit dans les médias ou dans le monde agricole. Il faut donc renouveler la filière, en insistant sur la modernité de ces pratiques. Le savoir-faire et les connaissances agronomiques requises pour ce type d'exploitation sont très poussés, et il faut les promouvoir, notamment dans les enseignements agricoles.
- 4. La fiscalité écologique est une piste intéressante pour aider l'installation et l'embauche de salariés agricoles dans les exploitations d'élevage.** Ce principe repose, à l'instar de l'écotaxe, sur la volonté de taxer les pratiques polluantes pour aider le développement des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Il ne s'agit pas d'affirmer qu'il serait nécessaire de faire payer certains agriculteurs pour aider les éleveurs souhaitant s'inscrire dans les démarches décrites plus haut. Toutefois, une réflexion sur les moyens d'actions fiscaux peut être menée, par exemple en essayant d'alléger les charges salariales au sein de ses exploitations afin de faciliter l'embauche de salariés agricoles, dans l'optique d'alléger les charges des

éleveurs en termes d'astreintes. C'est inscrire l'élevage dans une logique d'aide à l'emploi et de réduction du chômage.

Dans le cadre d'une politique territorialisée de soutien à l'élevage, la priorité doit être donnée aux exploitations présentes dans les vallées franciliennes. Insister sur ce point est important car ce sont dans ces espaces que se concentrent les dernières exploitations. Ce sont les terres les moins intéressantes d'Île-de-France, puisqu'elles ne peuvent pas être mises en culture, ou difficilement, et n'offre pas le même potentiel agronomique que les plateaux. Conserver l'élevage dans ces espaces est un moyen de lutter contre la banalisation des paysages, l'enfrichement ou encore l'implantation de populiculture. Ces terres offrent donc le meilleur profil pour accueillir l'élevage, comme il a déjà été détaillé auparavant. Afin d'éviter la disparition des prairies dans ces zones, il est crucial de prendre des mesures rapidement. Trois vallées méritent une attention toute particulière : la vallée de l'Epte, la vallée du Grand Morin et la vallée du Petit Morin. La vallée de l'Epte, entre Eure et Val d'Oise, connaît des dynamiques particulières puisque des agriculteurs franciliens louent leurs terres à des agriculteurs normands ; dans le cas des deux Morins, leurs particularités ont déjà été détaillées dans les parties antérieures.

## **IX. Limites et discussion**

### **9.1 Limites**

Ces propositions ont cependant des limites, dont certaines risquent de devenir problématiques si des décisions ne sont pas prises assez rapidement.

Comme il a déjà été dit au début, ces propositions n'agissent pas sur les problèmes les plus profonds de la filière. L'orientation de la PAC, la situation des abattoirs et des laiteries, le vieillissement de la population des polyculteurs-éleveurs, les problèmes de succession ou encore la forte densité démographique sont autant de questions dont les réponses devront être apportées par d'autres études. Notons que le pass'filière élevage devrait grandement y participer.

La plupart de ces recommandations s'applique assez bien aux systèmes allaitants ; pour les élevages laitiers, l'extensivité préconisée risque d'être plus difficile à mettre en place. En effet, bien que plus fragile, la filière allaitante repose d'avantage sur une alimentation herbagère. La filière lait semble donc, finalement, plus incertaine puisque la fin des quotas laitiers risque de bouleverser les pratiques en profondeur. Afin d'éviter la disparition des petites exploitations laitières au détriment de quelques grosses exploitations très intensives, des mesures devront être prises. Il convient notamment d'évoquer le rôle que peuvent jouer les AOC du Brie de Melun et du Brie de Meaux ; le cahier des charges pourrait sans doute influencer le mode de production. Ces aspects méritent donc un travail approfondi, au risque sinon de voir disparaître ces productions laitières de qualité.

Tout au long de cette étude, nous avons été confrontés à certaines difficultés qui ont pu, par moment, rendre plus difficile l'accès à certaines informations. Par ailleurs, certains

aspects auraient mérité d'être traités, mais n'ont pas pu faire l'objet d'une attention particulière dans le temps imparti.

Le plus important est sans aucun doute l'absence de la filière lait dans son ensemble. En effet, ni l'interprofession lait (CNIEL), ni les syndicats (FNPL), ni les transformateurs locaux, ni même un éleveur laitier n'ont pu être rencontrés, soit faute de temps, soit par refus de communiquer. Il est regrettable que ces acteurs n'aient pu être interrogés, puisque la filière lait est importante en Île-de-France, notamment pour les productions de Brie. L'absence de ces acteurs pose le problème de l'intégration de la filière lait à ces propositions, puisque les élevages laitiers n'ont pas le même fonctionnement, le même niveau d'exigence au niveau alimentaire que les exploitations de vaches allaitantes. La situation des deux AOP, ainsi que le projet d'une troisième à Coulommiers, reste très intéressante et mériterait d'être approfondie, en allant à la rencontre des laitiers, fromagers et exploitants.

La méthodologie pour rencontrer les agriculteurs aurait pu gagner en efficacité ; organiser des tables rondes regroupant les éleveurs par entité géographique aurait sans doute été plus difficile à organiser, mais plus efficace au niveau des entretiens ainsi que moins chronophage. Le faible nombre d'agriculteurs rencontrés oblige à une certaine prudence quant aux résultats obtenus. Toutefois, le fait d'avoir eu l'occasion d'aller sur le terrain à plusieurs reprises permet aussi de comprendre le contexte agricole local et de discuter avec les agriculteurs au sein même de leurs exploitations.

Avec plus de temps, il aurait aussi été intéressant de voir comment d'autres grandes métropoles pensent et organisent leurs territoires, et la place qu'elles accordent à l'agriculture et plus particulièrement à l'élevage. La notion d'autonomie alimentaire est au cœur de ces problématiques, tout comme les questions de gestion environnementale. Il est primordial de poser ces questions dès maintenant, afin de pouvoir repenser l'aménagement de ces territoires sensibles et d'assurer une meilleure pérennité à l'agriculture dans ces espaces périphériques.

Des acteurs politiques, à différents niveaux, auraient apporté un point de vue complémentaire à cette étude. Au niveau local, les élus auraient donné une vision plus administrative, avec des problématiques propres au développement de leurs communes et à la manière de concilier agriculture et autres activités. Au niveau de la région, il aurait été intéressant de discuter avec les personnes en charge des dossiers de schémas régionaux. Enfin, au niveau national et européen, pour appréhender à une plus large échelle la prise en compte des espaces agricoles, de l'intégration des filières en difficulté et surtout des pratiques à mettre en place pour assurer la durabilité de l'agriculture, afin d'approfondir les enjeux environnementaux.

## **9.2 Discussion**

La question des paiements, du soutien financier pour accompagner les éleveurs dans cette démarche doit être posée. Quelle que soit la décision prise à cet égard, il ne faut pas oublier l'importance de la PAC dans les dispositifs actuels de paiements des agriculteurs. Actuellement, la politique agricole commune dicte les pratiques agricoles. Son orientation est

cruciale, et tant que le système actuel restera dominant, il est évident que les pratiques favorables à la biodiversité resteront marginales et ne seront l'objet que des agriculteurs volontaires. De nombreux débats ont lieu sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ou Ecosystémiques – les définitions diffèrent, mais nous n'entrerons pas ici dans les détails juridiques – et la tentation est grande de vouloir mettre en place un tel système pour soutenir les éleveurs allant dans le sens de la préservation des écosystèmes prairiaux. Sans oublier qu'il existe déjà localement certaines MAE, vouloir rémunérer des pratiques préservant la biodiversité alors que les paiements les plus conséquents ne vont pas nécessairement dans cette direction risque de s'avérer très vite problématique. Il ne s'agit pas d'affirmer que la PAC va à l'encontre de l'environnement ; au contraire, tout au long de son évolution, le verdissement a été au cœur des différentes réformes, et il n'y a pas à douter que les discussions en cours iront encore plus loin. Cependant, les principes d'extensivité ou encore d'agroforesterie ne sont pas les principaux objectifs, d'autant plus dans les régions de plaine. Aussi, il pourrait être contre-productif de payer des pratiques favorables à la biodiversité si dans le même temps les plus gros financements n'accompagnent pas le mouvement en profondeur. Le risque serait alors de voir les éleveurs toucher en toute logique des paiements de la PAC tout en profitant, par la mise en place de mesures environnementales peu contraignantes, des paiements pour services environnementaux. C'est donc avec une grande prudence que les réflexions sur les façons d'aider les éleveurs sur le plan financier doivent être menées.

Il peut être tentant de vouloir rapprocher les propositions faites dans le présent travail avec des pratiques déjà établies, des mouvements qui font l'objet de discussions aujourd'hui : l'Agriculture Biologique, l'agro-écologie, l'Agriculture Ecologiquement Intensive, etc. En aucun cas ce travail ne doit être perçu comme une promotion des labels biologiques, ni même une incitation à défendre une quelconque idéologie. De nombreux travaux ont enrichi la réflexion menée tout au long de la réalisation de cette étude. Il est certain que ponctuellement, des rapprochements peuvent être faits avec les cahiers des charges AB, ou avec certaines propositions d'auteurs comme Michel Griffon. Mais les pratiques mises ici en avant reposent d'avantage sur la construction d'un modèle économiquement viable et respectueux de l'environnement dans le contexte francilien et plus encore pour les vallées de la région que sur une application générale à l'élevage français. Ce sont donc des recommandations locales, conçues pour pérenniser une activité qui connaît de lourdes difficultés, et qui ne peut être maintenue que par la prise en compte des enjeux environnementaux comme levier majeur pour la valorisation des productions animales franciliennes.

Tout au long de ce travail, nous avons évoqué les relations qui unissent l'élevage à la biodiversité. Il est urgent de réagir afin d'éviter la disparition progressive de l'élevage en Île-de-France. Des programmes sont actuellement en cours (pass'filière) : leur donner une dimension environnementale semble être tout aussi crucial. En effet, relancer ou, dans une moindre mesure, maintenir l'élevage francilien sans y intégrer une certaine exigence relative à la biodiversité serait regrettable à plusieurs niveaux. Tout d'abord, parce que faire le choix d'une agriculture favorable à la biodiversité s'inscrit dans la logique d'un développement plus durable des territoires ; c'est pourquoi nous avons proposé de centrer les efforts sur les vallées franciliennes puisqu'elles offrent des profils où l'élevage a le plus de sens au niveau historique et agronomique que sur les plateaux où, de toute manière, il serait peu réaliste de voir un retour en masse des animaux domestiques. A l'heure où plusieurs scénarios

s'intéressent à l'organisation durable des territoires (Afterres2050 pour l'alimentation, Terracrea pour les matériaux bio-sourcés, Négawatt pour l'énergie), agir pour le maintien et le retour de l'élevage, et notamment dans les vallées prend tout son sens, pour des raisons déjà évoquées (historique, agronomique, économique, paysagère). Par ailleurs, dans une région à vocation de grandes cultures, il semble plus pertinent d'orienter les politiques à venir vers un élevage de qualité, en se donnant les moyens d'aider les éleveurs volontaires.

## Conclusion

Concilier élevage et biodiversité en Île-de-France est tout à fait envisageable et même nécessaire. La filière souffre de grandes difficultés, et nombreux sont les acteurs qui souhaitent maintenir cette activité. Si les volontés sont présentes, rappelons encore une fois combien il est urgent d'agir afin d'enrayer le déclin que connaît l'élevage francilien depuis désormais plus de 60 ans. C'est dans cette optique que ce travail a été réalisé : la grande majorité des raisons de ce déclin sont connues depuis plusieurs années, mais les synergies entre élevage et environnement en Île-de-France ont été négligées jusque là. Or, s'il est indispensable de prendre des mesures pour la situation des abattoirs, des laiteries ou encore pour la visibilité des éleveurs, la biodiversité est un atout indéniable pour l'élevage, d'autant plus dans une région de grande culture. C'est sans aucun doute le meilleur moyen de valoriser des pratiques vertueuses, et de replacer l'éleveur au centre du débat. Les préoccupations environnementales croissantes de la région Île-de-France, exprimées notamment au travers du SRCE mais aussi via les indicateurs de biodiversité publiés par Natureparif trouvent leurs solutions dans une approche transversale et multisectorielle de cette problématique. Les espaces agricoles franciliens étant ceux au sein desquels la biodiversité est la plus fragile, soutenir des activités économiques viables et respectueuses de l'environnement semble être le principal moyen de freiner l'érosion de cette même biodiversité. Développer des modèles d'exploitation, travailler entre structures et avec les éleveurs sur ces questions sont les conditions nécessaires à la bonne santé de cette filière. Plus largement encore, il serait intéressant que les politiques territoriales se penchent sur ces problématiques afin d'organiser de la façon la plus pertinente possible l'espace francilien qui subit de fortes pressions, entre urbanisation croissante et agrandissement continu des exploitations. La diversité est source de stabilité, permet de mieux résister aux aléas ; cela est tout aussi vrai pour l'agriculture, et il est temps de revenir sur la spécialisation toujours plus forte des régions agricoles. Ce travail met en avant des pratiques d'élevage favorables à l'environnement ; il est tout à fait possible d'aller encore plus loin en proposant des scénarios plus vastes sur un retour à la polyculture-élevage dans les grandes régions céréalières. C'est finalement la durabilité de l'agriculture qui est en jeu ; il ne s'agit pas de cloisonner les activités économiques et les enjeux environnementaux. Plus encore que dans d'autres secteurs, les deux se retrouvent, dans l'agriculture, extrêmement liés. Prendre en compte cette réalité, s'y adapter et y répondre sont des défis qu'il convient de relever afin d'assurer un modèle alliant production alimentaire et préservation des terroirs.

## Bibliographie

- Agence des Espaces verts**, 2012, Actes du colloque « Agriculteurs vs Urbains : le face à face », 32 pages
- Agence des Espaces Verts**, 2008, Propositions d'aménagements pour une valorisation des coteaux de l'Aulnoye et devenir du territoire agricole (Seine-Saint-Denis), 69 pages
- Agreste**, 2013, Production animale, n°127, 16 pages
- Agreste**, 2013, Production végétale, n°126, 18 pages
- Agreste**, 2013, Conjoncture octobre, 6 pages
- Agreste**, 2013, Mémento de la statistique agricole, 32 pages
- ARENE Île-de-France**, 2014, les filières franciliennes des matériaux et produits bio-sourcés pour la construction, 72 pages
- Aubry C., Kebir L., Pasquier C.**, 2012, « Le raccourcissement des circuits alimentaires : une nouvelle ruralité en périphérie des villes ? », dans *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Papy et al., p. 55-69
- Bacchialoni M**, 2001, « Quelle agriculture pour les espaces périurbains ? », dans *Labyrinthe*, n° 9, p. 79-90
- Balent G., Alard D., Blanfort V., Gibon A.**, 1998, « Activités de pâturage, paysages et biodiversité », dans *Annales de zootechnie*, n°47, p. 419-429
- Ben Arfa N., Rodriguez C., Daniel K.**, 2008, Dynamiques spatiales de la production agricole en France, 2èmes journées de recherches en sciences sociales, 25 pages
- Berque A.**, 2008, « Les rurbains contre la nature », dans *le Monde diplomatique*
- Berque A.**, 2008, « A l'origine d'un idéal », dans *le Monde diplomatique*
- Bourdon J-P.**, 2003 « Recherche agronomique et bien-être des animaux d'élevage, histoire d'une demande sociale », dans *Histoire & Sociétés Rurales*, n°1, Vol. 19, p. 221-239.
- Brédif H.**, 2009 « Quel projet d'intérêt national pour le plateau de Saclay ? », dans *L'Espace géographique*, n°3, Vol. 38, p. 251-266.
- Brédif H. et Pupin V.**, 2012, « Réévaluer la place de l'agriculture à l'heure du Grand Paris », *Annales de géographie*, n° 683, p. 43-65
- Broussolle Cl.**, 1977, « L'aménagement de l'espace agricole : le remembrement en zone bocagère », dans *Économie rurale*, n°118, p. 63-68.
- Butault J-P. et al.**, 2004, « Des repères historiques sur l'évolution de la politique agricole commune », dans *Les soutiens à l'agriculture*, Jean-Pierre Butault, Quæ, p. 85-118.
- Chatellier V., Guesdon J-C., Guyomard H., Perrot C.**, 2010 « Les producteurs d'ovins et les éleveurs laitiers extensifs sont les principaux bénéficiaires de l'application française du bilan de santé de la PAC », dans *Productions Animales*, n°23, 12 pages
- Chatellier V., Vérité R.**, 2003, « L'élevage bovin et l'environnement en France : le diagnostic justifie-t-il des alternatives techniques ? », dans *Productions Animales*, n°16, 19 pages
- Cialdella N. et al.**, 2010, « Quels liens entre élevages et écosystèmes naturels ? Lecture croisée en milieu aride et tropical », dans *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 18, p. 24-35.
- Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Île-de-France**, 2012, Les enjeux de la production et de l'approvisionnement alimentaires en Île-de-France, 138 pages
- Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Île-de-France**, 2009, L'agriculture de proximité : un remarquable enjeu pour les territoires et les terroirs d'Île-de-France, synthèse de colloque, 64 pages
- Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Île-de-France**, 1999, Le

devenir des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine, synthèse de rapport, 6 pages

**Conseil Régional d'Île-de-France**, 2013, Schéma Directeur de la Région Île-de-France

**Charvet J-P.**, 2003, « Les conditions du maintien d'une agriculture vivante en Île-de-France », dans *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, n°2, vol. 26, p. 359-372

**Chatzimpiros P.**, 2011, Les Empreintes Environnementales de l'Approvisionnement Alimentaire : Paris ses viandes et lait, XIXe – XXIe siècles, 366 pages

**Darly S. et Torre A.**, 2008, « Conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en Île-de-France », dans *Géocarrefour*, n°4, Vol. 83, p. 307-319

**Darly S.**, 2012, « Le partage de la terre agricole, entre conflits fonciers et projet collectif (l'exemple des domaines agricoles du Plateau briard », dans *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Papy et al., p. 41-53

**Dedieu B., Servière G.**, 2012, « Vingt ans de recherche-développement sur le travail en élevage : acquis et perspectives », dans *Production Animale*, n°25, 15 pages

**Dietrich A.**, 2007, Pâturage en forêt ou la dimension oubliée du système sylvo-pastoral dans l'archéologie agraire, 2007, 11 pages

**Dockès A.C., King-Eveillard F.**, 2003, les éleveurs bovins nous parlent de leur métier et de leurs animaux, Institut de l'élevage, 15 pages

**Document d'objectifs Natura 2000**, 2010, la Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents, 111 pages

**Document d'objectifs Natura 2000**, 2004, Basses Vallées Angevines, 221 pages

**Document Régional de Développement Rural**, 2010, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural 2007-2013, 304 pages

**Donadieu P., Fleury A.**, 1997, « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine », dans *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 31

**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie Île-de-France**, 2013, journée technique « Natura 2000 », le pastoralisme dans les sites Natura 2000 franciliens, 32 pages

**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France**, 2012, Plan régional de l'agriculture durable, 173 pages

**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France**, 2013, Politique de l'offre alimentaire en Île-de-France : diagnostic 2012, 39 pages

**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France**, 2010, Caractéristiques et problématiques de l'agriculture périurbaine en Île-de-France, 40 pages

**Dufumier M.**, 2009, « Elevage intensifs et environnement », colloque élevages intensifs et environnement, 2 pages

**Dumont B., Farruggia A., Garel J-P.**, 2007, pâturages et biodiversité des prairies permanents, 8 pages

**Edouard N., Fleurance G., Duncan P., Baumont R., Dumont B.**, 2009, « Déterminants de l'utilisation de la ressource pâturée par le cheval », dans *Productions Animales*, n°22, 12 pages

**Fleury A.**, 2005, « L'agriculture dans la planification de l'Île-de-France », dans *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n° 8, p. 33-46

**Germaine M-A.**, 2008, « Évaluer la diversité des paysages de vallées. Réalisation d'une typologie en Basse-Normandie », dans *Norois*, n° 207, p. 7-19

**Germaine M-A., Puissant A., Lespez L., Ballouche A.**, 2007, « Analyse spatiale et

- typologie morphologique des petites vallées bas-normandes », dans *Revue Internationale de Géomatique*, vol. 17, p. 415-430.
- Gatien A., Corbonnois J., Laurent F.**, 2009, « Une analyse de paysages comme préalable à l'étude des systèmes agraires : application à la vallée du Loir », dans *Norois*, n°213, p. 89-101
- Griffon M.**, 2002, « Révolution Verte, Révolution Doublement Verte, Quelles technologies, institutions et recherche pour les agricultures de l'avenir ? », dans *Mondes en développement*, n°117, p. 39-44.
- Hector A., Schmid B., Beierkuhnlein C., Calderia M. C., Diemer M., Dimitrakopoulos P. G., Finn J. A., Freitas H., Giller P. S., Good J., Harris R., Högborg P., Huss-Danell K., Joshi J., Jumponnen A., Körner C., Leadly P. W., Loreau M., Minns A., Mulder C. P. H., O'donovan G., Otway S. J., Pereira J. S., Prinz A., Read D. J., Scherer-Lorenzen M., Schulze E-D., Siamantziouras A-S. D., Spehn E. M., Terry A. C., Troumbis A. Y., Woodward F. I., Yachi S., Lawton J. H.**, 1999, « Plant diversity and productivity experiments in European Grasslands », dans *Science*, n°5442, pp. 1123-1127
- Husson J-P., Marochini E.**, 1997, « Les remembrements agricoles entre économie et écologie », dans *Norois*, n°173, p. 195-208.
- Huyghe Christian.**, 2007, « Place des prairies dans le territoire français : regard historique », dans *Fourrages*, n°189, p. 3-18.
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France**, 2012, L'environnement en Île-de-France, 2012, 84 pages
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France**, 2011, le paysage, du projet à la réalité, 96 pages
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France /Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France**, 2009, « Réaliser une analyse fonctionnelle des espaces ouverts », 96 pages
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France**, 2004, note rapide sur l'environnement, n°361, 6 pages
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France**, 2004, Atlas Rural et agricole de l'Île-de-France, 2<sup>e</sup> partie, 94 pages
- Jamet J-P.**, 2003, « Gérer la multifonctionnalité de l'agriculture : Les agriculteurs reconnaissent l'importance du deuxième pilier de la PAC, pour soutenir le développement rural. Mais ils s'interrogent sur les moyens proposés (multiplicité des critères...) », dans *Projet*, n° 274, p. 68-75
- Landais E.**, 1996, « élevage bovin et développement durable », dans *courrier de l'environnement de l'INRA*, n°29
- Laslaz L.**, 2006, « Terre d'élevage ou « nature préservée » en zone centrale des parcs nationaux français des Alpes du Sud ? », dans *Méditerranée* [En ligne], mis en ligne le 02 décembre 2008
- Larrère R., Fleury P. et Payant L.**, 2007, « La « nature » des éleveurs : sur les représentations de la biodiversité dans les Alpes du Nord », dans *Ruralia* [En ligne], mis en ligne le 11 avril 2009
- Larrère R. et Burgat F.**, 2009, Éthique et bien-être de l'animal d'élevage, chapitre 10, in Alain Boissy *et al.*, Quæ, p. 150-159
- Le Guen R., Sigwalt A.**, 1999, « Le métier d'éleveur face à une politique de protection de la bio-diversité », dans *Économie rurale*, n°249, p. 41-48
- Lemaire G.**, 2007, « Interactions entre systèmes fourragers et systèmes de grandes cultures à l'échelle d'un territoire », dans *Fourrages*, n°189, p. 19-32.

**Le Neveu C., Lecomte T.**, 1990, La gestion des zones humides par le pâturage extensif, 113 pages

**Le Roux X. et al.**, 2008, Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies, Quae, 178 pages.

**Mainquet M.**, 1977, « Surpâturage et transformation du milieu physique », dans *Annales de Géographie*, n°474, p. 216-218.

**Mathieu N.**, 1990, « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingts », dans *Économie rurale*, n°197, p. 35-41.

**Molinet G., Foulquie D., Autran P., Bouix G., Hubert D., Jacquin M., Bocquier F., Bibe B.**, 2005, « Pour un élevage ovin allaitant performant et durable sur parcours : un système expérimental sur le Causse du Larzac », dans *Productions Animales*, n°18, 16 pages

**Muller S.**, 1996, Exposé introductif au colloque « Biodiversité et gestion des écosystèmes prairiaux : Déterminisme et évolution de la biodiversité dans les écosystèmes prairiaux », 8 pages

**Natureparif**, 2013, Diagnostic de la biodiversité en Île-de-France, 79 pages

**Papy F., Goldringer I.**, 2011, « Cultiver la biodiversité », dans *courrier de l'environnement de l'INRA*, n°60, 8 pages

**Philippe M-A., Polombo N.**, 2009, « Soixante années de remembrement : essai de bilan critique de l'aménagement foncier en France », dans *Études foncières*, n°140, p.43-49

**Peeters A, Maljean J.F, Biala K., Brouckaert V.**, 2004, « Les indicateurs de la biodiversité pour les prairies : un outil de la durabilité des systèmes d'élevage », dans *Fourrage*, p. 217-232

**Pointereau P., Coulon F., Jiguet F., Doxa A., Paracchini M-A., Terres J-M.**, 2010, « les systèmes agricoles à haute valeur naturelle en France métropolitaine », dans *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°59, 16 pages

**Poulot M.**, 2012, Résurgences paysagères et nouvelles économies agricoles dans le périurbain francilien, projet de paysage 8, 10 pages

**Poulot M. et Rouyres T.**, 2007, « Refaire campagne en Île-de-France », dans *Norois* [En ligne], n°202, mis en ligne le 01 mars 2009, 10 pages

**Poulot M., Rouyres T.**, 2003, « Les espaces ouverts en Île-de-France : quels enjeux pour quels acteurs ? », dans *Canadian Journal of Science/Revue canadienne des Sciences Régionales*, n° spécial : Structures et dynamiques au-delà des banlieues, p. 431-446.

**Poulot-Moreau M., Rouyres T.**, 2000, « La ceinture maraîchère et horticole francilienne entre production économique et production de paysage », dans *Méditerranée*, p. 51-57.

**Raymond R.**, 2003, « La concertation sur l'espace cultivé et la nature dans le Vexin français », dans *Économie rurale*, n°273-274, p. 169-183.

**Roullier C.**, 2011, « Focus : Qui sont les néoruraux ? », dans *Informations sociales*, n° 164, p. 32-35.

**Sans P.**, 2003, « La qualité différenciée de la viande bovine. La nécessaire stratégie d'innovation », dans *Biotechnologie, Agronomie, Sociale et Environnement*, 10 pages

**Serrano J. et Vianey G.**, 2007, « Les Zones Agricoles Protégées : figer de l'espace agricole pour un projet agricole ou organiser le territoire pour un projet urbain ? », dans *Géographie, économie, société*, Vol. 9, p. 419-438.

**Solagro**, 2014, Afterres2050 : un scénario soutenable pour l'agriculture et l'utilisation des terres en France à l'horizon 2050, 63 pages

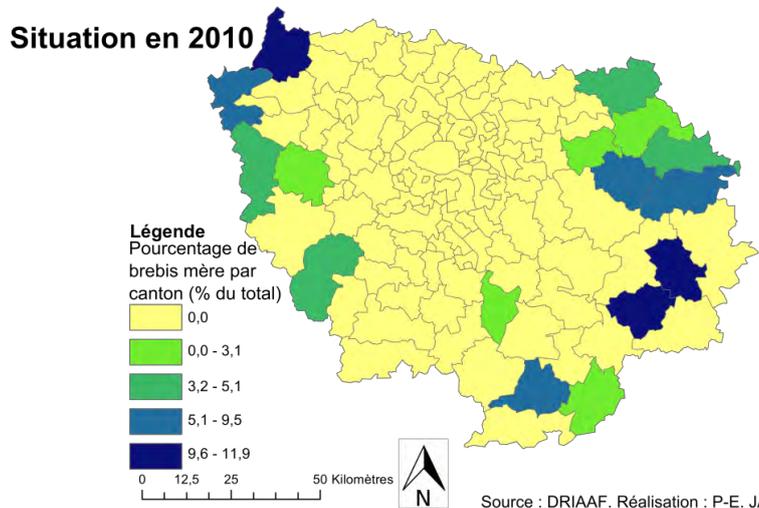
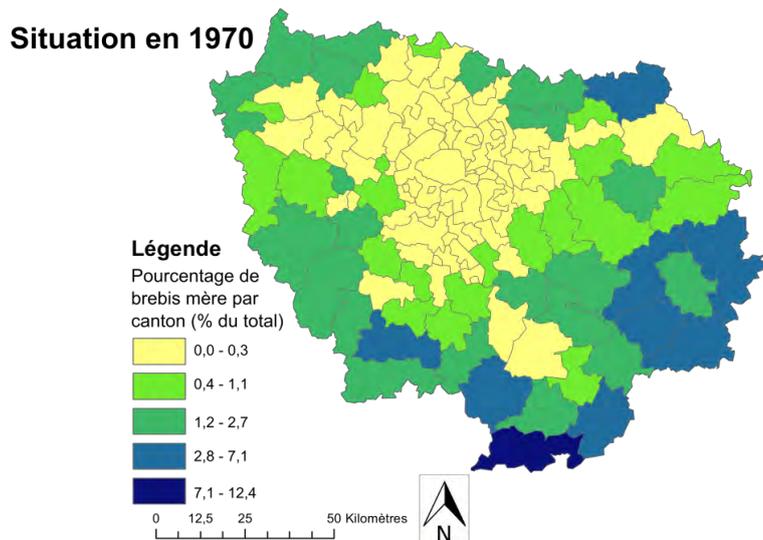
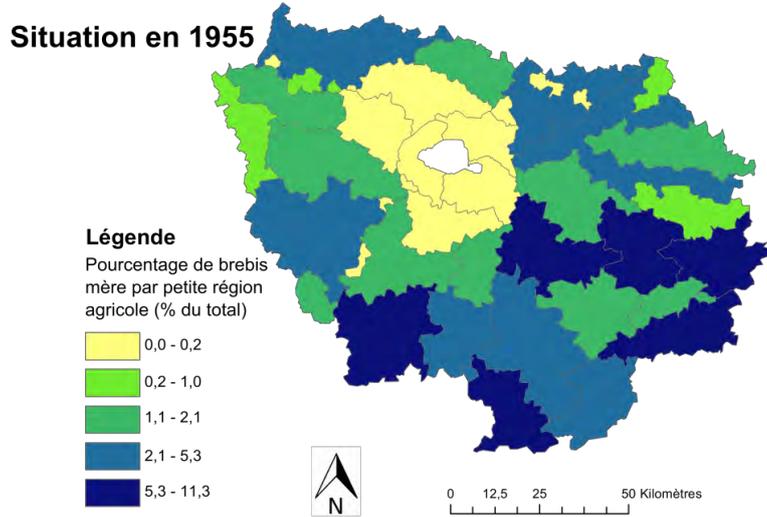
**Terre en ville**, 2010, Les politiques agricoles périurbaines en Île-de-France, 112 pages

**Thiébaud L.**, 1996, « Les fonctions environnementales de l'agriculture périurbaine », dans *Cahiers d'agricultures*, n°5, p. 171-177

- Thomas N.**, 2013, Quelles opportunités d'emploi et de développement économique au sein de la filière agroalimentaire francilienne ?, 118 pages
- Tichit M., Magda D., Durant D., Lauvie A., Lecrivain E., Martel G., Roche B., De Sainte Marie C., Sabatier R., Teillard F.**, 2012, Système d'élevage et biodiversité : des antagonismes aux synergies, communication présentée à la 19<sup>e</sup> Rencontre Recherches Ruminants, 8 pages
- Torre A., Traversac J-B., Darly S., Melot R.**, 2013, « Paris, métropole agricole ? Quelles productions agricoles pour quels modes d'occupation des sols », dans *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 561-593
- Toublanc M. et Bonin S.**, 2012, « Planifier les trames vertes dans les aires urbaines : une alliance à trouver entre paysagisme et écologie », dans *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 3, n° 2, mis en ligne le 07 juillet 2012
- Veissier I., Bertrand G., Toullec R.**, 2003, Le veau de boucherie, INRA, 224 pages
- Verrier E., Moureaux S., Boichard D., DANCHIN-BURGE C., AVON L.**, 2001, Gérer la variabilité génétique des populations d'élevages : l'exemple des races bovines françaises, depuis la race de conservation jusqu'aux races nationales et internationales, 7 pages
- Verzat V., Schaeffer J.**, 2012, Impacts écologiques et économiques des stratégies de reproductions bovines, 10 pages
- Viaux, P.**, 1997, Les systèmes de production intégrés, dans *OCL*, Vol. 4, p. 430-441.
- Vidal R.**, 2011, Proximités géographiques et distances culturelles entre la ville et l'agriculture, 11 pages
- Vidal R.**, 2011, Réconcilier agriculture et paysage : changer d'agriculture ou changer de regard ?, 8 pages
- Vidal R.**, 2011, Entre ville et agriculture, une proximité à reconstruire, dans *Métropolitiques*, 3 pages
- Vidal R.**, 2010, « Territoires ruraux franciliens et paysage », dans *Pour*, p. 137-143
- Vidal R. et Fleury A.**, 2009, « La cité agriurbaine, ville nature ou ville agricole ? », dans *Développement territorial, jeux d'échelles et enjeux méthodologiques*, Université de Lausanne, p. 209-216.
- Wolfer B.**, 1997, « L'agriculture "hors" du rural ? », dans *Économie rurale*, n°238, p. 38-43.
- Zones Humides Infos**, 2012, n°75-76, 40 pages

## Annexes

### De 1955 à 2010 : vers une disparition progressive des ovins



Source : DRIAFAF. Réalisation : P-E. JASNOT, 2014

Figure 11 : évolution du nombre d'ovins de 1955 à 2010

## De 1955 à 2010 : diminution et concentration des bovins

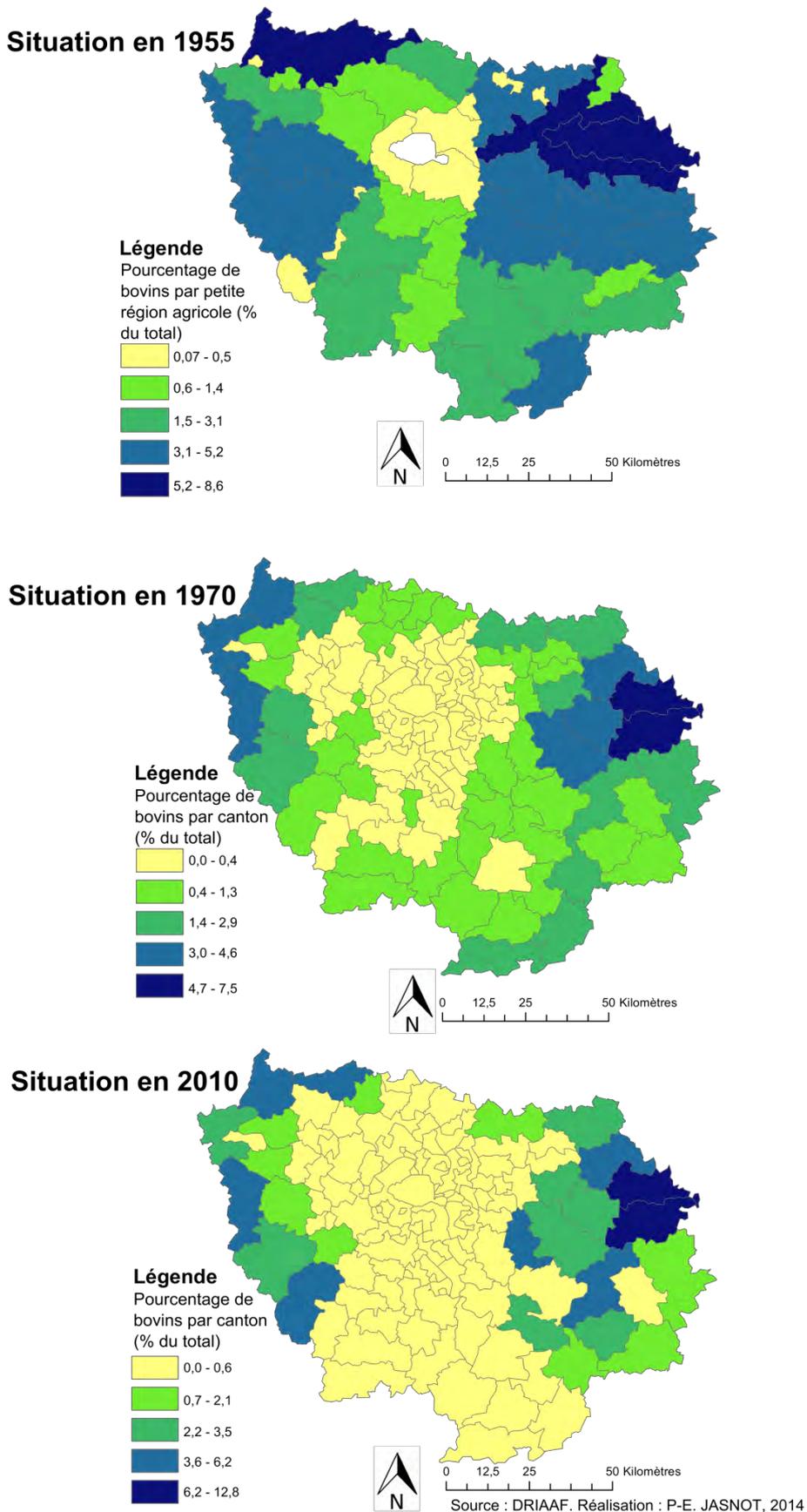


Figure 12 : évolution du nombre de bovins de 1955 à 2010

## Table des illustrations

Figure 1 : vers une perte des races bovines locales françaises ? (Verrier et al, 2001).....	11
Figure 2 : un espace francilien majoritairement agricole (Natureparif, 2011).....	13
Figure 3 : surface remembrée en 1988 (Ministère de l'Agriculture).....	15
Figure 4 : Afin de satisfaire une demande toujours croissante, les AMAP d'Île-de-France se fournissent de plus en plus loin (IAU) .....	18
Figure 5 : l'Île-de-France, de vastes plateaux découpés par de nombreuses petites vallées (P-E. JASNOT).....	20
Figure 6 : Pâturage ovin sur les coteaux de la Seine, dans le PNR du Vexin (PNR Vexin) ...	23
Figure 7 : De 1955 à 2010, le cheptel francilien a connu une très forte diminution de ses effectifs (Sources : DRIAAF et Maison de l'élevage Île-de-France).....	24
Figure 8 : schéma synthétique du fonctionnement d'une prairie pâturée (P-E. Jasnot).....	30
Figure 9 : 5 vallées et 1 région de plateau ont été enquêtées.....	38
Figure 10 : organigramme synthétique des arguments recueillis .....	44
Figure 11 : évolution du nombre d'ovins de 1955 à 2010.....	64
Figure 12 : évolution du nombre de bovins de 1955 à 2010 .....	65

## Table des matières

Remerciements .....	3
Sommaire.....	5
Glossaire.....	6
Introduction .....	7
1 <sup>ère</sup> Partie.....	9
I. Elevage et biodiversité en Île-de-France : contextualisation.....	10
1.1 L'agriculture et la biodiversité : des notions indissociables.....	10
1.1.1 Agriculture et biodiversité : de fortes interrelations.....	10
1.1.2 Pratiques agricoles et impacts sur la biodiversité.....	11
1.2 L'agriculture francilienne : contexte et particularités .....	12
1.2.1 Un contexte particulier, la proximité de l'agglomération parisienne .....	12
1.2.2 Une agriculture majoritairement orientée vers les grandes cultures .....	14
1.3 Les acteurs de l'agriculture en Île-de-France .....	16
1.3.1 Les aménageurs et les urbains : une vision citadine de l'agriculture .....	16
1.3.2 Agriculteurs et acteurs du monde agricole .....	17
1.4 L'Île-de-France, une géographie complémentaire .....	19
1.4.1 Un système de plateaux-vallées .....	19
1.4.2 Des fonds de vallées à l'histoire complexe.....	20
II. L'élevage en Île-de-France .....	21
2.1 L'élevage francilien, un secteur en difficulté.....	21
2.1.1 Une pratique marginale .....	21
2.1.2 Un déclin renforcé depuis la seconde moitié du XXe siècle .....	23
2.2 Quelles pratiques pour quels élevages ?.....	25
2.2.1 Derrière un même terme, différents modes de gestion .....	25
2.2.2 L'élevage et la biodiversité, des liens étroits .....	28
2.2.3 L'importance des différentes espèces et races élevées .....	31
2.2.4 Le chargement des parcelles, un facteur majeur .....	32
2.3. Les aides apportées aux éleveurs franciliens .....	33
2.4. Réintroduire de l'élevage dans les campagnes franciliennes : quelles finalités, quels enjeux ? .....	35
2 <sup>ème</sup> Partie .....	36
L'élevage en Île-de-France : perceptions et analyses.....	36

III.	Méthodologie des entretiens .....	37
IV.	Diagnostic de la filière par les acteurs institutionnels .....	39
4.1	L'élevage vu par les institutions : un secteur en grande difficulté ? .....	39
4.2	Les freins et moteurs au développement de l'élevage par les institutions .....	40
4.2.1	Les freins : des niveaux d'actions lourds dans un contexte défavorable à l'élevage ....	40
4.2.2	Les opportunités de développement de l'élevage francilien : l'importance de l'échelle régionale .....	42
V.	Diagnostic de la filière par les agriculteurs .....	44
5.1	Les éleveurs franciliens et leurs pratiques agricoles .....	44
5.2	L'avenir de l'élevage en Île-de-France : vers une disparition progressive.....	45
VI.	D'un discours à l'autre : entre convergence et incompréhension .....	47
	3 <sup>ème</sup> partie.....	49
	Propositions pour un retour de l'élevage favorable à l'environnement en Île-de-France .....	49
VII.	Présentation des propositions déjà établies lors des précédentes études.....	50
VIII.	Propositions : pour un élevage de qualité en Île-de-France .....	51
IX.	Limites et discussion.....	54
9.1	Limites .....	54
9.2	Discussion .....	55
	Conclusion .....	58
	Bibliographie .....	59
	Annexes .....	64
	Table des illustrations .....	66
	Table des matières .....	67

Mots clefs : élevage, biodiversité, Île-de-France, agriculture, vallée

## Résumé

L'élevage en Île-de-France est aujourd'hui une pratique marginale ; seuls quelques espaces à l'avenir incertain abritent les derniers troupeaux franciliens. Considérant l'importance du maintien de l'élevage pour la biodiversité dans une région essentiellement céréalière, un état des lieux de cette activité a été mené sur l'ensemble de la région ; par la suite, les efforts se sont concentrés sur les vallées, ces dernières concentrant les dernières prairies. Deux séries d'entretiens ont été menées, la première avec des acteurs représentant des structures institutionnelles, la seconde avec des agriculteurs franciliens. L'ensemble des propos recueillis a ensuite été analysé afin de faire ressortir les principaux facteurs freins et moteurs au développement de cette filière. Cette base a finalement permis de proposer un scénario de retour à l'élevage dans les vallées franciliennes conciliant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.